

SÉNAT DE BELGIQUE

**Le Sénat au cours
de la session de 2007-2008**

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| I. Séance plénière..... | 3 |
| II. Commissions, comités d'avis et groupes de travail | |
| Commission des Affaires institutionnelles..... | 6 |
| Commission de la Justice..... | 8 |
| Commission des Relations extérieures et de la Défense..... | 13 |
| Commission des Finances et des Affaires économiques..... | 23 |
| Commission de l'Intérieur et des Affaires administratives..... | 27 |
| Commission des Affaires sociales..... | 31 |
| Groupe de travail « Espace » | 38 |
| Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes | 40 |
| Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes..... | 44 |
| Commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité..... | 49 |
| Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques..... | 51 |
| III. Commission parlementaire de concertation..... | 53 |
| IV. Assemblées internationales | |
| Conseil interparlementaire consultatif du Benelux..... | 54 |
| Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe..... | 55 |
| Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale..... | 57 |
| Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)..... | 60 |
| Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires et européennes des parlements de l'Union européenne (COSAC)..... | 60 |
| Union interparlementaire..... | 61 |
| Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM)..... | 65 |
| Assemblée parlementaire Azie-Europe (ASEP)..... | 65 |
| V. Relations internationales | |
| 1. Visites officielles du Président du Sénat à l'étranger..... | 67 |
| 2. Personnalités étrangères reçues par le Président du Sénat | 67 |
| 3. Ambassadeurs étrangers reçus par le Président du Sénat | 70 |
| 4. Visites officielles de délégations étrangères au Sénat | 71 |
| 5. Divers | 71 |
| VI Communication | |
| 1. Relations avec les médias | 74 |
| 2. Relations publiques | 75 |
| 3. Plate-forme Démocratie et Citoyenneté..... | 76 |

I. Séance plénière

a) Nombre de séances

Lors la session extraordinaire 2007 et la session ordinaire 2007-2008, le Sénat a tenu 41 séances plénières, d'une durée totale de 143 heures.

b) Travail législatif

Ces travaux ont permis d'adopter :

- 46 projets de loi (procédure bicamérale classique);
- 22 projets de loi (procédure d'évocation);
- 29 propositions de loi déposées par des sénateurs, dont 2 propositions de loi spéciale^(*);
- 25 propositions de résolution;

(*)

1. Proposition de loi modifiant le Code civil et les lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État en vue d'interrompre la prescription de l'action en dommages et intérêts à la suite d'un recours en annulation devant le Conseil d'État ; n° 4-10 (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys)
2. Proposition de loi modifiant l'article 1597 du Code civil ; n° 4-11 (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys)
3. Proposition de loi spéciale modifiant l'article 26 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage ; n° 4-12 (de MM. Hugo Vandenberghe et Luc Van den Brande)
4. Proposition de loi modifiant l'article 587 du Code civil ; n° 4-15 (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys)
5. Proposition de loi modifiant l'article 682 du Code judiciaire ; n° 4-16 (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys)
6. Proposition de loi insérant un article 682bis dans le Code judiciaire ; n° 4-17 (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys)
7. Proposition de loi modifiant l'article 27 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites ; n° 4-18 (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys)
8. Proposition de loi insérant un article 1067bis dans le Code judiciaire ; n° 4-20 (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys)
9. Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 et organisant une fiscalité forfaitaire des droits d'auteur et des droits voisins ; n° 4-119 (de M. Philippe Monfils)
10. Proposition de loi modifiant la législation en ce qui concerne la modification du régime matrimonial sans intervention du tribunal et modifiant l'article 9 de la loi du 16 mars 1803 contenant organisation du notariat ; n° 4-127 (de Mme Martine Taelman)
11. Proposition de loi introduisant l'injonction de payer dans le Code judiciaire ; n° 4-139 (de Mme Martine Taelman)
12. Proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 21 avril 1983 fixant les modalités de l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, en vue d'instaurer les conditions d'un débat contradictoire entre les chambres des commissions d'agrément des médecins spécialistes et le Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes ; n° 4-167 (de M. Jacques Brotchi)
13. Proposition de loi instaurant une réduction d'impôt pour les participations sous la forme d'actions dans des fonds de développement du microfinancement dans les pays en développement et fixant les conditions d'agrément en tant que fonds de développement ; n° 4-221 (de Mme Sabine de Bethune, de MM. Wouter Beke et Etienne Schouppe et de Mmes Els Schelfhout et Elke Tindemans)
14. Proposition de loi modifiant le Code pénal, afin d'introduire la récidive de crime sur délit, et les dispositions légales relatives à la libération conditionnelle, à la mise en liberté provisoire en vue de l'éloignement du territoire ou de la remise et à la mise à la disposition du tribunal de l'application des peines ; n° 4-330 (de Mme Marie-Hélène Crombé-Berton et de M. François Roelants du Vivier)

Procédure d'évocation

La Chambre a transmis au Sénat **31** textes évocables. Pendant la session actuelle, le Sénat a fait **22** fois usage du droit d'évocation.

c) Contrôle parlementaire

Au cours de la même session, le Sénat a entendu **432** demandes d'explications et **416** questions orales.

Par ailleurs, **1678** questions écrites ont été posées à ce jour.

-
15. *Proposition de loi modifiant l'article 37 du Code rural ; n° 4-435 (de M. Patrik Vankrunkelsven et de Mme Martine Taelman)*
 16. *Proposition de loi visant à empêcher la saisie ou la cession des fonds publics destinés à la coopération internationale, notamment par la technique des fonds vautours ; n° 4-482 (de M. Paul Wille, Mmes Margriet Hermans, Nele Lijnen et Sabine de Bethune, de MM. François Roelants du Vivier, Josy Dubié et Georges Dallemagne et de Mmes Marleen Temmerman et Olga Zrihen)*
 17. *Proposition de loi modifiant la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine ; n° 4-497 (de Mme Christine Defraigne)*
 18. *Proposition de loi complétant le Code pénal en vue d'incriminer le trafic d'influence commis par des particuliers à l'égard de personnes qui exercent une fonction publique ; n° 4-507 (de M. Francis Delpérée)*
 19. *Proposition de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution à la dénomination "Cour constitutionnelle" ; n° 4-513 (de M. Francis Delpérée)*
 20. *Proposition de loi spéciale visant à adapter diverses dispositions à la dénomination "Cour constitutionnelle" ; n° 4-514 (de M. Francis Delpérée)*
 21. *Proposition de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution à la dénomination "Cour constitutionnelle" ; n° 4-515 (de M. Francis Delpérée)*
 22. *Proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 13 septembre 1999 relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, afin d'attirer l'attention sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse ; n° 4-530 (de M. Patrik Vankrunkelsven et de Mmes Christine Defraigne et Marleen Temmerman)*
 23. *Proposition de loi modifiant l'article 5bis de la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale concernant la déclaration de personne lésée ; n° 4-567 (de Mme Christine Defraigne et de M. Berni Collas)*
 24. *Proposition de loi abrogeant la loi du 11 avril 1936 permettant au gouvernement d'interdire l'entrée en Belgique de certaines publications étrangères ; n° 4-594 (de Mme Martine Taelman)*
 25. *Proposition de loi modifiant les articles 187bis, 191bis et 194bis du Code judiciaire concernant le statut des référendaires près la Cour de cassation et des référendaires près la Cour constitutionnelle ; n° 4-606 (de MM. Hugo Vandenberghe, Tony Van Parys, Dirk Claes et Pol Van Den Driessche)*
 26. *Proposition de loi modifiant l'article 116 de la loi du 21 avril 2007 relative à l'internement des personnes atteintes d'un trouble mental ; n° 4-757 (de Mme Christine Defraigne)*
 27. *Proposition de loi modifiant la loi du 31 janvier 2007 sur la formation judiciaire et portant création de l'Institut de formation judiciaire ; n° 4-764 (de M. Hugo Vandenberghe, Mme Marie-Hélène Crombé-Berton, MM. Patrik Vankrunkelsven, Philippe Mahoux, Francis Delpérée et Tony Van Parys, Mme Martine Taelman et M. Pol Van Den Driessche)*
 28. *Proposition de loi modifiant les articles 587, 589 et 628 du Code judiciaire en vue de l'introduction de l'injonction de payer dans le Code judiciaire ; n° 4-823 (de Mme Martine Taelman)*
 29. *Proposition de loi relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique ; n° 4-825 (de MM. Patrik Vankrunkelsven, Philippe Mahoux et Wouter Beke, Mmes Christine Defraigne, Anne Delvaux et Nahima Lanjri et de M. Jacques Brotchi)*

d) Débats d'actualité

Le Sénat a également tenu des débats en séance plénière sur les thèmes suivants :

- l'assouplissement des quotas de médecins (et le problème des quotas des kinésithérapeutes);
- la circulaire relative aux critères de régularisation (étrangers);
- la gestion de la menace terroriste en Belgique;
- le nouveau Traité Benelux et le Parlement Benelux;
- le recrutement de donneuses d'ovocytes;
- les violences sexuelles au Congo;

e) Conflit d'intérêts

La Constitution prévoit que, lorsqu'un conflit d'intérêts naît entre deux assemblées législatives et que celles-ci ne parviennent pas à le résoudre, le Sénat dépose devant le Comité de concertation un avis motivé sur le conflit en question.

Lors la session extraordinaire 2007 et la session ordinaire 2007-2008, le Sénat a émis **3** avis motivés sur des conflits d'intérêts :

- entre le Parlement de la Communauté française et la Chambre des représentants à propos de la proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (Doc. Ch. 52-0037/1 - S 4-547)
- entre le Parlement de la Communauté française et la Chambre des représentants à propos de la proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (Doc. Ch. 52-0039/1 - S 4-548)
- entre le Parlement de la Communauté française et le Parlement flamand à propos de la proposition de décret relatif à l'interprétation des articles 44, 44bis et 62, § 1er, 7°, 9° et 10° du décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997 (Parlement flamand, doc. 1163 (2006-2007) - N°s 1 à 6 - S 4-643)

*

* *

II. Commissions, comités d'avis et groupes de travail

Durant la session 2007-2008, les commissions du Sénat ont tenu au total **323** réunions d'une durée totale de **531** heures et 45 minutes.

Travaux des diverses commissions :

1. Affaires institutionnelles

Président : M. Armand De Decker.

1. Législation

a. Projet de loi adopté

- Projet de loi relevant de caducité certains projets de loi réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution; n° 4-584.

b. Propositions de loi adoptés

- Proposition de loi spéciale modifiant l'article 26 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage (de MM. Hugo Vandenberghe et Luc Van den Brande); n° 4-12;
- Proposition de loi spéciale visant à adapter diverses dispositions à la dénomination "Cour constitutionnelle" (de M. Francis Delpérée); n° 4-514;
- Proposition de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution à la dénomination "Cour constitutionnelle" (de M. Francis Delpérée); n° 4-513;
- Proposition de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution à la dénomination "Cour constitutionnelle" (de M. Francis Delpérée); n° 4-515;

c. Conflit d'intérêts

- Conflit d'intérêts entre le Parlement de la Communauté française et la Chambre des représentants à propos de la proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (Doc. Ch. 52-0037/1); n° 4-547;
- Conflit d'intérêts entre le Parlement de la Communauté française et la Chambre des représentants à propos de la proposition de loi modifiant les lois électorales, en vue de scinder la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde (Doc. Ch. 52-0039/1); n° 4-548;
- Conflit d'intérêts entre le Parlement de la Communauté française et le Parlement flamand à propos de la proposition de décret relatif à l'interprétation des articles 44,

44bis et 62, § 1er, 7°, 9° et 10° du décret relatif à l'enseignement fondamental du 25 février 1997 (Parlement flamand, doc. 1163 (2006-2007) - N°s 1 à 6); n° 4-643.

2. Auditions

- Proposition de loi spéciale modifiant l'article 26 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage (de MM. Hugo Vandenberghe et Luc Van den Brande); n° 4-12/1;
 - M. Michel Melchior, président de la Cour constitutionnelle;
 - M. Marc Bossuyt, président de la Cour constitutionnelle;
 - M. Ghislain Londers, premier président de la Cour de cassation;
 - M. Jean-François Leclercq, procureur général près la Cour de cassation;
 - M. Robert Andersen, premier président du Conseil d'État;
 - M. Philippe Bouvier, auditeur général près le Conseil d'État.

*

* *

2. Justice

Président : M. Patrik Vankrunkelsven.

a. Législation

1. *Projets de loi adoptés*

- Projet de loi visant à modifier la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes afin de prolonger le délai de déclaration de détention d'armes (n° 4-310);
- Projet de loi portant des dispositions diverses (I) (n° 4-483);
- Projet de loi portant des dispositions diverses (II) (n° 4-484);
- Prorogation de la durée de fonctionnement des chambres supplémentaires des cours d'appel (n° 4-558);
- Projet de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure relative aux litiges en matière de louage (n° 4-693);
- Projet de loi portant des dispositions diverses (I) (n° 4-739);
- Projet de loi portant des dispositions diverses (II) (n° 4-740);
- Projet de loi portant des dispositions diverses (I) (n° 4-845);
- Projet de loi portant des dispositions diverses (II) (n° 4-846);
- Projet de loi modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes (n° 4-866).

2. *Propositions de loi adoptées*

- Proposition de loi modifiant le Code civil en vue de conférer à une requête en annulation devant le Conseil d'État un caractère suspensif à l'égard de l'action civile en dommages et intérêts (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys) (n° 4-10);
- Proposition de loi modifiant l'article 1597 du Code civil (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys) (n° 4-11);
- Proposition de loi modifiant l'article 682 du Code judiciaire (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys) (n° 4-16);
- Proposition de loi insérant un article 682bis dans le Code judiciaire (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys) (n° 4-17);
- Projet de loi modifiant l'article 27 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys) (n° 4-18);

- Proposition de loi insérant un article 1067bis dans le Code judiciaire (de MM. Hugo Vandenberghe et Tony Van Parys) (n° 4-20);
- Proposition de loi modifiant la législation en ce qui concerne la modification du régime matrimonial sans intervention du tribunal (de Mme Martine Taelman) (n° 4-127);
- Proposition de loi introduisant l'injonction de payer dans le Code judiciaire (de Mme Martine Taelman) (n° 4-139);
- Proposition de loi modifiant le Code pénal et la loi du 9 avril 1930 de défense sociale à l'égard des anormaux, des délinquants d'habitude et des auteurs de certains délits sexuels, en ce qui concerne la récidive (de Mme Marie-Hélène Crombé et M. François Roelants du Vivier) (n° 3-330);
- Proposition de loi modifiant l'article 37 du Code rural (de M. Patrik Vankrunkelsven et Mme Martine Taelman) (n° 4-435);
- Proposition de loi modifiant la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine (n° 497);
- Proposition de loi complétant le Code pénal en vue d'incriminer le trafic d'influence commis par des particuliers à l'égard de personnes qui exercent une fonction publique (de M. Francis Delpérée) (n° 4-507);
- Proposition de loi modifiant l'article 5bis de la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale concernant la déclaration de personne lésée (de Mme Christine Defraigne et M. Berni Collas) (n° 4-567);
- Proposition de loi abrogeant la loi du 11 avril 1936 permettant au gouvernement d'interdire l'entrée en Belgique de certaines publications étrangères (de Mme Martine Taelman) (n° 4-594);
- Proposition de loi modifiant les articles 187bis, 191bis et 194bis du Code judiciaire concernant le statut des référendaires à la Cour de cassation (de M. Hugo Vandenberghe et consorts) (n° 4-606);
- Proposition de loi modifiant l'article 116 de la loi du 21 avril 2007 relative à l'internement des personnes atteintes d'un trouble mental (n° 4-757);
- Proposition de loi modifiant la loi du 31 janvier 2007 sur la formation judiciaire et portant création de l'Institut de formation judiciaire (de M. Hugo Vandenberghe et consorts) (n° 4-764);

b. Rapports annuels – Débats – Auditions

- Rapport annuel 2006 du Conseil supérieur de la Justice.
Audition de représentants du Conseil supérieur de la Justice.
- Rapport annuel de la Cour de cassation 2007;
Audition de M. Ghislain Londers, premier président de la Cour de cassation, et M. Jean-François Leclercq, procureur général près la Cour de cassation.
- Audition de candidats non-magistrats pour le Conseil supérieur de la Justice.
- a) Proposition de loi modifiant le Code civil en ce qui concerne le comportement incorrect des bénéficiaires (de Mme Martine Taelman) (n° 4-138);
b) Proposition de loi modifiant l'article 727 du Code civil relatif à l'indignité successorale (de M. Guy Swennen) (n° 4-355);
Audition de représentants de la Fédération royale du Notariat belge.
- Projet de loi modifiant la législation en ce qui concerne la modification du régime matrimonial sans intervention du tribunal et modifiant l'article 9 de la loi du 16 mars 1803 contenant organisation du notariat (de Mme Martine Taelman); (n° 4-127);
Audition de
 - représentants de la Fédération royale du Notariat belge;
 - Mme Hélène Casman, professeur à la VUB;
 - M. Walter Pintens, professeur à la KUL.
- a) Proposition de loi modifiant l'article 1213 du Code judiciaire, en matière de liquidation du régime matrimonial (de Mme Christine Defraigne) (n° 4-302);
b) Proposition de loi instituant le liquidateur de divorce en vue d'assouplir la liquidation-partage en cas de divorce (de M. Guy Swennen) (n° 4-621);
Audition de :
 - MM. Johan Verstraete, notaire, Jan Facq et Mme Hilde Jacobs, représentants de la Fédération royale du Notariat belge;
 - M. Patrick Hofströssler, administrateur du Orde van Vlaamse Balies;
 - Mme Marina Blitz et M. Jean-Marc Thiéry, représentants de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone.
- Projet de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la procédure relative aux litiges en matière de louage (n° 4-693);
Audition de
 - M. Garcia et Mme Galopin, Syndicat des locataires;
 - Mme Laloux et Mme Delcourt, Syndicat national des propriétaires et copropriétaires;
 - M. Janssens, Union royale des juges de paix et de police;
 - M. Geert Inslegers, Vlaams Overleg Bewonersbelangen;
 - Mme Nathalie Folens, Woonwinkel Izegem.

- a) Projet de loi modifiant les articles 187bis, 191bis et 194bis du Code judiciaire concernant le statut des référendaires près la Cour de cassation et des référendaires près la Cour constitutionnelle (van de heer Hugo Vandenberghe c.s.) (n° 4-606);
- b) Proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne le traitement accéléré de certains pourvois en cassation (de Mme Martine Taelman et de M. Patrik Vankrunkelsven) (n° 4-639);
Audition de M. Ghislain Londers, premier président de la Cour de cassation, et M. Jean-François Leclercq, procureur général près la Cour de cassation.
- Proposition de loi modifiant la loi du 25 ventôse an XI, contenant organisation du notariat et adaptant le statut des commissions de nomination réunies pour le notariat (de M. Hugo Vandenberghe et consorts) (n° 4-735);
Audition de :
 - maître Alain Delière, président de la Chambre nationale des Notaires;
 - maître Bart Van Opstal, membre de la Fédération Nationale du Notariat belge;
 - MM. Bernard Tilleman, Frank Buysens, Pierre Van de Eynde et Philippe Aoust, représentants des commissions de nomination pour le notariat.
- Proposition de loi insérant un article 380quater dans le Code pénal relatif au recours aux services sexuels d'une victime de la traite des êtres humains (de Mme Isabelle Durant et consorts) (n° 4-257);
Audition de :
 - M. Frédéric Kurz, substitut général, responsable du réseau d'expertise en matière de traite des êtres humains;
 - M. Eric Van Der Sypt, magistrat fédéral;
 - Mme Sophie Jekeler, Fondation Samilia F.U.P.;
 - Mme Gunilla Ekberg, ancienne conseillère spéciale du gouvernement suédois pour la prostitution et la traite des êtres humains.
- Proposition de loi modifiant l'article 5bis de la loi du 17 avril 1878 contenant le titre préliminaire du Code de procédure pénale concernant la déclaration de personne lésée (de Mme Christine Defraigne et M. Berni Collas) (n° 4-567);
Audition de :
 - Mme Martine Vandebossche, Slachtofferonthaal Gent;
 - M. Daniel Vandebossche, juge d'instruction à Gand;
 - M. Guido Vermeiren, substitut du procureur général d'Anvers;
 - M. Guy Leysen, greffier à Anvers;
 - M. Maes, représentant de l'Orde van Vlaamse Balies;
 - M. André Risompoulos, représentant de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone;
 - M. Henri-D. Bosly, professeur à l'UCL;
 - M. Pierre Rans, avocat général au parquet général de Bruxelles;
 - Mme Bénédicte Van Boven, directrice de la maison de justice de Mons;
 - M. Jean-Pierre Malmendier, président de l'asbl Marc et Corinne.

- Proposition de loi complétant l'article 745sexies du Code civil en vue d'habiliter le Roi à fixer chaque année les modalités de la conversion de l'usufruit du conjoint survivant et du cohabitant légal survivant (de M. Guy Swennen) (n° 4-748);
 - Audition de M. Lucas Vogel, avocat au barreau de Bruxelles.

c. Test de subsidiarité

Proposition de décision cadre du Conseil modifiant la décision cadre 2002/475/JAI relative à la lutte contre le terrorisme. Test de contrôle de la procédure de subsidiarité.

d. Divers

Visite au Conseil supérieur de la Justice.

*
* *

3. Relations extérieures et Défense

Présidente : Mme Marleen Temmerman.

a. Législation

1. Projets de loi adoptés

1.1. Projets de loi portant assentiment aux actes internationaux

- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union européenne, la Communauté européenne et la Confédération suisse sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen, et à l'Acte final, faits à Luxembourg le 26 octobre 2004; n° 4-345 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Botswana, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Bruxelles le 7 juin 2006; n° 4-523 ;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), faite à La Valette le 16 janvier 1992; n° 4-540 ;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention de Budapest relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI), faite à Budapest le 22 juin 2001; n° 4-541 ;
- Projet de loi portant assentiment au Protocole d'amendement (amendements à la Convention portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, ainsi qu'au Protocole sur les privilèges et immunités du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, signés à Bruxelles le 11 octobre 1973), adopté le 22 avril 2005; n° 4-542 ;
- Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants:
 - 1° Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Royaume de Thaïlande sur l'entraide en matière pénale;
 - 2° Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Thaïlande sur le transfèrement des personnes condamnées et sur la coopération dans l'application des peines,
 signées à Bangkok le 12 novembre 2005; n° 4-543 ;
- Projet de loi relatif à l'adhésion de la Belgique :
 - à la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, fait à New York le 14 juin 1974, et
 - au Protocole modifiant la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, faite à Vienne le 11 avril 1980; n° 4-544 ;

- Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la Région européenne, faite à Lisbonne le 11 avril 1997; n° 4-563 ;
- Projet de loi portant assentiment aux Actes internationaux suivants :
 - Avenant n° 5 à l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique concernant l'exécution en commun d'un programme d'observation de la terre, et Annexe; et
 - Amendement n° 1 à l'Avenant n° 4 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Belgique concernant l'exécution en commun d'un programme d'observation de la terre, faits à Paris le 21 juin 2001; n° 4-564 ;
- Projet de loi portant assentiment au Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V), adopté à Genève le 28 novembre 2003; n° 4-565 ;
- Projet de loi portant assentiment au Traité relatif au Corps européen et au statut de son Quartier général entre la République française, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume de Belgique, le Royaume d'Espagne et le Grand-Duché de Luxembourg, et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 22 novembre 2004; n° 4-566 ;
- Projet de loi portant assentiment au Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, et à l'Acte final, faits à Lisbonne le 13 décembre 2007; n° 4-568 ;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, aux Annexes 1 et 2, et aux Appendices I, II, III, IV et V, faits à Strasbourg le 9 septembre 1996; n° 4-569 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, adopté à Vienne le 8 juillet 2005 par la conférence des États parties à la Convention; n° 4-570 ;
- Projet de loi relatif à l'adhésion de la Belgique à la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, faite à Tampere (Finlande) le 18 juin 1998; n° 4-585 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Monténégro, d'autre part, fait à Luxembourg le 15 octobre 2007; n° 4-588 ;

- Projet de loi portant assentiment à la Convention, faite à Bruxelles le 8 décembre 2004, relative à l'adhésion de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque à la Convention relative à l'élimination des doubles impositions en cas de correction des bénéficiaires d'entreprises associées, faite à Bruxelles le 23 juillet 1990, et au Protocole modifiant la Convention du 23 juillet 1990, fait à Bruxelles le 25 mai 1999; n° 4-629 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Manama le 11 juillet 2006; n° 4-630 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République fédérale démocratique d'Ethiopie, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Bruxelles le 26 octobre 2006; n° 4-631 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et la République du Rwanda, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Kigali le 16 avril 2007; n° 4-632 ;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Singapour tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, et au Protocole, signés à Singapour le 6 novembre 2006; n° 4-638 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord, conclu par échange de lettres à La Haye le 30 mai 2006, entre les Gouvernements des États du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement macédonien relatif à la suppression de l'obligation de visa concernant les passeports diplomatiques; n° 4-667 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord, conclu par échange de lettres à Bruxelles le 21 décembre 2006, entre les Gouvernements des États du Benelux et le Gouvernement du Monténégro relatif à la suppression de l'obligation du visa de voyage pour les titulaires d'un passeport diplomatique ou de service; n° 4-668 ;
- Projet de loi portant assentiment au Protocole additionnel, signé à Rabat le 19 mars 2007, à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc sur l'entraide judiciaire en matière pénale, signée à Bruxelles le 7 juillet 1997; n° 4-680 ;
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Ghana tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital, signée à Bruxelles le 22 juin 2005; n° 4-682 ;

- Projet de loi portant assentiment à l'Accord, conclu par échange de lettres à Sarajevo le 19 juillet 2006, entre les Gouvernements des États du Benelux et le Gouvernement de Bosnie et Herzégovine relatif à la suppression de l'obligation du visa de voyage pour les titulaires d'un passeport diplomatique; n° 4-683 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) - GALILEO entre la Communauté européenne et ses États membres et la République populaire de Chine, fait à Pékin le 30 octobre 2003; n° 4-744 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord sur la promotion, la fourniture et l'utilisation des systèmes de navigation par satellites de GALILEO et du GPS et les applications associées, et à l'Annexe, faits à Dromoland Castle, Co. Clare (Irlande) le 26 juin 2004; n° 4-745 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres et l'État d'Israël, fait à Bruxelles le 13 juillet 2004; n° 4-746 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne ainsi que ses États membres et l'Ukraine, fait à Kiev le 1er décembre 2005; n° 4-747 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Gouvernement de la République de Corée concernant l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Bruxelles le 12 décembre 2006; n° 4-778 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre les Gouvernements des États du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement macédonien relatif à la réadmission des personnes en séjour irrégulier (Accord de réadmission) et au Protocole d'application, faits à Voorburg le 30 mai 2006; n° 4-780 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre les États du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Bosnie et Herzégovine relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière (Accord de reprise et de réadmission) et au Protocole d'application, faits à Sarajevo le 19 juillet 2006; n° 4-781 ;
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord, conclu par échange de lettres à Belgrade le 21 décembre 2006, entre les Gouvernements des États du Benelux et le Gouvernement de la République de Serbie relatif à la suppression de l'obligation du visa de voyage pour les titulaires d'un passeport diplomatique ou de service; n° 4-799 ;

- Projet de loi portant assentiment au Protocole et à la Déclaration conjointe, signés à Bruxelles le 17 avril 2007, modifiant le Protocole additionnel relatif aux impôts annexé à la Convention concernant la coopération administrative et judiciaire dans le domaine des réglementations se rapportant à la réalisation des objectifs de l'Union économique Benelux, signé à La Haye le 29 avril 1969; n° 4-801.

1.2. Autre projet de loi adopté

- Projet de loi portant des dispositions diverses (I); n° 4-483.

2. *Propositions de loi adoptées*

- Proposition de loi visant à empêcher la saisie ou la cession des fonds publics destinés à la coopération internationale, notamment par la technique des fonds vautours (de Paul Wille et consort); n° 4-482 ;

3. *Propositions de résolution adoptées*

- Proposition de résolution concernant l'introduction du Cambodge dans la liste des pays partenaires de la coopération au développement (de M. François Roelants du Vivier) ; n° 4-66 ;
- Proposition de résolution visant à encourager le bon déroulement des négociations ayant pour objectif la réunification de l'île de Chypre (de M. Philippe Monfils) ; n° 4-114 ;
- Proposition de résolution relative aux grossesses adolescentes dans les pays en développement (de Mme Sabine de Bethune et consorts) ; n° 4-228 ;
- Proposition de résolution visant à limiter l'impact des "fonds vautours" sur l'allégement de la dette des pays du tiers-monde (de M. Paul Wille et consorts) ; n° 4-244 ;
- Proposition de résolution sur la position de la Belgique concernant la date butoir des négociations des accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays ACP (de Mme Sabine de Bethune et consorts) ; n° 4-314 ;
- Proposition de résolution visant à soutenir l'évolution pacifique de la situation politique et le respect des droits de l'homme en Birmanie (de M. François Roelants du Vivier et consorts) ; n° 4-323 ;
- Proposition de résolution relative aux viols et aux violences sexuelles contre les femmes dans l'est de la République démocratique du Congo (de Mme Miet Smet c.s.) ; n° 4-485 ;
- Proposition de résolution concernant le processus d'Oslo et une convention relative aux armes à sous-munitions (de Mme Sabine de Bethune et consorts) ; n° 4-502 ;

- Proposition de résolution concernant les droits de l'enfant en Bulgarie et l'accueil d'enfants ; n° 4-517 ;
- Proposition de résolution relative à la problématique de l'enregistrement des naissances (de Mme Marleen Temmerman) ; n° 4-526 ;
- Proposition de résolution sur le résultat des élections au Kenya (de Mme Marleen Temmerman et consorts) ; n° 4-536 ;
- Proposition de résolution sur la conclusion d'un traité juridiquement contraignant sur le commerce international des armes classiques (de M. François Roelants du Vivier) ; n° 4-552 ;
- Proposition de résolution relative à la situation au Tibet et aux droits de l'homme en Chine (de M. Josy Dubié et M. Alain Destexhe) ; n° 4-679 ;
- Proposition de résolution relative aux objectifs et priorités d'action de la Belgique en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies jusqu'au 31 décembre 2008 (de Mme Olga Zrihen) ; n° 4-713 ;
- Proposition de résolution sur le bilan à mi-parcours des objectifs du Millénaire pour le développement (de M. François Roelants du Vivier et consorts) ; n° 4-773 ;
- Proposition de résolution relative à la mortalité maternelle (de Mme Marleen Temmerman) ; n° 4-793 ;
- Proposition de résolution relative à la situation au Zimbabwe ; n° 4-817 ;
- Proposition de résolution relative à la préparation du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Accra (de Mme Marleen Temmerman) ; n° 4-827 ;
- Proposition de résolution sur le rôle des universités et des hautes écoles en tant qu'acteurs et que partenaires de la coopération belge au développement (de Mme Sabine de Bethune et Mme Marleen Temmerman) ; n° 829 ;
- Proposition de résolution relative aux exécutions de mineurs en Iran (de Mme Margriet Hermans et consorts) ; n° 4-842 ;

b. Débats - Auditions

1. *Débats - Auditions*

- Réflexion sur le cadre législatif de la coopération au développement; n° 4-554;
 - M. Charles Michel, ministre de la Coopération au Développement;
 - M. Peter Moors, directeur général de DGCD;
 - M. Dominique de Crombrugghe, évaluateur spécial de la Coopération au Développement;
 - M. Yves Haesendonck, président du Conseil d'administration, Coopération technique belge (CTB);
 - M. Carl Michiels, président du comité de direction, Coopération technique belge

- (CTB);
- M. Hugo Bosmans, directeur général de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO);
 - Mme Marleen Bosmans (UGent);
 - M. Gorik Ooms (UGent);
 - M. Karim Ouédraogo (Université Libre Internationale);
 - M. Robrecht Renard (Universiteit Antwerpen);
 - Mme Kristien Verbrugghen (VLIR);
 - M. J.-F. Deneff (CUD et membre du CIUF);
 - M. Ph. Hennart (ancien président de la CUD);
 - M. Patrick Develtere (KULeuven);
 - Mme Marie-Dominique Simonet, ministre wallonne de la Recherche, des nouvelles Technologies et des Relations extérieures;
 - M. Geert Bourgeois, ministre de la Région flamande en charge des Affaires administratives, de la Politique étrangère, des Médias et du Tourisme ;
 - M. Nicolas Vanhove, représentant du ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;
 - M. Louis Michel, commissaire européen chargé du Développement et l'Aide humanitaire;
 - M. Bogdan Vandenberghe, secrétaire général de 11.11.11;
 - M. Jacques Debatty, président du CNCND (Centre national de Coopération au Développement).-
 - M. Jean-Yves Standaert, Fonds belge de survie;
 - M. Hubert de Milly, OCDE-CAD;
 - Mme Isabelle Callens, directeur du département économique de la FEB;
 - M. Robert Couturier, Président de la commission des Relations internationales de l'ORI;
 - M. Leo Neels, directeur général de Pharma.be;
 - M. Peter Wollaert, directeur de Kauri.
- Proposition de résolution concernant l'introduction du Cambodge dans la liste des pays partenaires de la coopération au développement (de M. François Roelants du Vivier); n° 4-66;
 - M. Michel Van der Stichele, directeur de cabinet de la Coopération au Développement;
 - M. Peter Moors, directeur général de la Direction générale pour la Coopération au Développement;
 - M. Carl Michiels, directeur de la Coopération Technique belge (CTB).
 - Proposition de résolution visant à limiter l'impact des "fonds vautours" sur l'allègement de la dette des pays du tiers-monde (de M. Paul Wille et consorts); n° 4-244 ;
 - M. Eric Toussaint, Président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM Belgique);
 - Mme Martha Ruiz, Policy and Advocacy Officer, European Network on Debt and Development (EURODAD);
 - M. Rudy De Meyer, Chef du beleidsdienst van 11.11.11.

- Proposition de résolution visant à encourager le bon déroulement des négociations ayant pour objectif la réunification de l'île de Chypre (de M. Philippe Monfils); n° 4-114 ;
 - S.E. M. Constantinos Eliades, ambassadeur de la République de Chypre;
 - S.E. M. F. Tanlay, ambassadeur de la République de Turquie.
- Les droits de l'enfant en Bulgarie; n° 4-517;
 - M. Hristo Georgiev, ambassadeur de Bulgarie;
 - Mme Ankie Vandekerckhove, Kinderrechtencommissaris;
 - M. Yves Willemot, directeur général d'UNICEF Belgium;
 - M. Stephan Durviaux, conseiller du délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant;
 - un représentant du ministre des Affaires étrangères sur le déroulement de la mission technique en Bulgarie.
 - La politique gouvernementale relative à l'Afghanistan; n° 4-549 ;
 - M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères;
 - M. Pieter De Crem, ministre de la Défense.
- La situation au Moyen-Orient ; n° 4-700;
 - S.E. Mme Tamar Samash, ambassadrice d'Israël;
 - Mme Leila Shahid, déléguée générale palestinienne;
 - M. Marc Otte, représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient.
 - La situation au Tibet et les droits de l'homme en Chine ; n° 4-703 ;
 - M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères;
 - M. Guido De Bondt, secrétaire général du Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB);
 - S.E. Mme ZHANG Qiyue, ambassadrice de la République populaire de Chine;
 - Mme Dominique Demees, Mme Kristel Buysse et M. Frank Meeussen, représentants d'Amnesty International;
 - M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, sur sa mission en République populaire de Chine .
- Mission ministérielle en République démocratique du Congo ;
 - M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères;
 - M. Pieter De Crem, ministre de la Défense;
 - M. Charles Michel, ministre de la Coopération au Développement.
- Sommet Union européenne / Afrique, à Lisbonne, le 8 décembre 2007 ;
 - S.E.M. Manuel Tavares de Sousa, Ambassadeur du Portugal;
 - Mme Anna Niang, représentante de S.E.M. Mahamat Saleh Annadif, Ambassadeur de l'Union Africaine à Bruxelles;
 - M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères.
- Le Sommet de l'OTAN à Bucarest (2-4 avril 2008); n° 4-611 ;
 - M. Yves Leterme, premier ministre ;
 - M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères;
 - M. Pieter De Crem, ministre de la Défense.
 - M. Frans Van Daele, représentant permanent de la Belgique auprès de l'OTAN.

- Les relations entre l'Union européenne et la Russie ;
 - Prof. dr. M. Entin, Institut d'Etudes européennes à l'Université d'Etat de Moscou ;
 - Prof. dr. K. Malfliet, Institut de Politique internationale et européenne, Katholieke Universiteit Leuven;
 - Dr. F. Bormsdorf, Friedrich Naumann Stiftung, Moscou.
- Transposition des directives européennes en droit belge ;
 - M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères.
- Programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2008 ;
 - M. Jean De Ruyt, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne.
- Le budget européen : amélioration du contrôle de l'exécution du budget ;
 - M. Karel Pinxten, membre de la Cour des Comptes européenne.
- Évaluation de la présidence portugaise de l'Union européenne 2007 (2e semestre 2007) ;
 - M. Manuel Carvalho, porte-parole de la Représentation permanente du Portugal auprès de l'Union européenne.
- Programme de la présidence slovène de l'Union européenne pour 2008 (1er semestre 2008) ;
 - S.E. Monsieur Borut Trekman, Ambassadeur de la République de Slovénie auprès du Royaume de Belgique.
- Politique stratégique annuelle de la Commission européenne pour 2009 ;
 - M. Louis Michel, commissaire européen.

2. *Briefings et debriefings sur les conseils européens des*

- 18 et 19 octobre 2007 (Guy Verhofstadt, premier ministre);
- 14 décembre 2007 (Guy Verhofstadt, premier ministre, et M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères);
- 19 et 20 juin 2008 (Yves Leterme, premier ministre, et Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères).

3. *Entretiens - Rencontres*

- M. Hans-Gert Pöttering, président du parlement européen ;
- Dame Graça Machel, épouse de M. Nelson Mandela, sur les droits de l'homme et les droits de l'enfant ;
- une délégation parlementaire israélienne ;
- une délégation tibétaine.

4. *Visite*

- Visite à la Coopération technique belge (CTB).

5. *Voyage d'étude*

- New York (18-21 juin 2008).

*
* *

4. Finances et Affaires économiques

Président : M. Wouter Beke.

a. Législation

1. *Projets de loi adoptés*

- Projet de loi modifiant la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes en matière d'assurances; n° 4-477/1;
- Projet de loi portant des dispositions diverses (I); n° 4-483/1;
- Projet de loi concernant les badges d'identification d'aéroport; n° 4-487/1;
- Projet de loi modifiant l'article 146, alinéa 1er, de la loi-programme du 27 avril 2007; n° 4-489/1;
- Projet de loi modifiant l'article 161 du Code des droits de succession; n° 4-490/1;
- Projet de loi-programme; n° 4-738/1;
- Projet de loi portant des dispositions diverses (I); n° 4-739/1;
- Projet de loi portant des dispositions diverses (II); n° 4-740/1.

2. *Propositions de loi adoptées*

- Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 et organisant une fiscalité forfaitaire des droits d'auteur et des droits voisins (de M. Philippe Monfils); n° 4-119/1;
- Projet de loi instaurant une réduction d'impôt pour les participations sous la forme d'actions dans des fonds de développement du microfinancement dans les pays en développement et fixant les conditions d'agrément en tant que fonds de développement (de Mme Sabine de Bethune c.s.); n° 4-221/1.

3. *Propositions de loi en discussion*

- Proposition de loi visant à instaurer un service de base en matière d'assurances (de M. Philippe Mahoux); n° 4-43/1;
- Proposition de loi modifiant l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, en vue d'instaurer un taux de TVA de 6 % pour la construction de maisons passives (de Mme Anke Van dermeersch); n° 4-198/1;
- Proposition de loi visant à instaurer une contribution de solidarité sur les billets d'avion et à créer un fonds de développement en vue de financer les investissements en matière de soins de santé dans le tiers-monde (de Mme Sabine de Bethune c.s.); n° 4-220/1;

- Proposition de loi organisant le Point de contact national en matière d'entrepreneuriat éthique international et modifiant la loi du 31 août 1939 sur l'Office national du Ducroire (de Mme Sabine de Bethune et consorts); n° 4-224/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 13 de la loi du 31 août 1939 sur l'Office national du Ducroire (de Mme Isabelle Durant et consorts); n° 4-250/1;
- Proposition de loi visant à modifier les taxes fédérales sur l'électricité et le gaz, à garantir le bon fonctionnement du marché libéralisé de l'énergie en Belgique, à lutter contre une trop forte concentration des marchés pour la production d'électricité et l'importation de gaz naturel, à assurer l'indépendance des entreprises de transport d'électricité et de gaz naturel et à sécuriser les provisions constituées en vue du démantèlement des centrales nucléaires en Belgique (de M. Bart Martens et consorts); n° 4-240/1;
- Proposition de loi instaurant une taxe sur l'aviation civile et modifiant la loi organique du 27 décembre 1990 créant des fonds budgétaires (de Mme Isabelle Durant et consorts); n° 4-254/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 79 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur en ce qui concerne le devoir d'information des fournisseurs de services sms (de MM. Patrik Vankrunkelsven et Jean-Jacques De Gucht); n° 4-339/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques, en vue d'assurer une meilleure protection de la vie privée pour les services à données de localisation ou les services de géolocalisation par téléphone portable (de MM. Francis Delpérée et Georges Dallemagne); n° 4-342/1;
- Proposition de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992, afin de mieux prendre en compte la dépendance de nos aînés au niveau fiscal (de M. Georges Dallemagne); n° 4-397/1;
- Proposition de loi modifiant le code des impôts sur les revenus 1992, introduisant un crédit d'impôt pour les revenus d'une activité professionnelle et visant à lutter contre les pièges à l'emploi tout en évitant les pièges aux bas salaires (de Mme Christiane Vienne et consorts); n° 4-421/1;
- Proposition de loi liant l'octroi d'aides publiques belges destinées à des investissements à l'étranger à des normes d'entreprise durable et responsable (de M. André Van Nieuwkerke et consorts); n° 4-469/1.
- Proposition de loi modifiant l'article 37.4 de l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, relatif aux véhicules prioritaires qui franchissent un feu rouge (de M. Philippe Monfils); n° 4-500/1;

- Proposition de loi octroyant une réduction pour les dépenses faites en vue d'économiser l'énergie (de M. Bart Martens); n° 4-571/1;
- Proposition de loi visant à instaurer une contribution de solidarité sur les billets d'avion (de Mmes Marleen Temmerman et Olga Zrihen); n° 4-573/1;
- Proposition de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée et la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises, en vue de stimuler l'usage de la facture électronique et de réduire les délais de conservation de certains livres, factures et documents (de M. Wouter Beken et consorts); n° 4-599/1.

4. *Propositions de résolution*

- Proposition de résolution relative à la révision de la législation sur les jeux de hasard (de Mme Martine Taelman et consorts); n° 4-418/1;
- Proposition de résolution invitant le gouvernement à prendre des initiatives au niveau européen en vue de modifier la directive européenne fixant, pour certains véhicules routiers circulant dans la Communauté, les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international (de M. Freddy Van Gaever); n° 4-529/1.

b. Débats

- Échange de vues sur l'éventuelle application du système de cliquets inversés;
- Préparation de l'échange de vues avec une délégation sénatoriale tchèque;
- Exposé du ministre du Climat et de l'Energie sur son programme politique.

Avec le Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes et la Commission des Affaires sociales du Sénat et des commissions analogues de la Chambre des Représentants

- Le plan d'action climatique proposé par la Commission européenne le 23 janvier 2008.-
 - 1) Présentation du plan par M. Stefan Vergote, *Deputy Head of Energy Unit C5* de la DG Environnement de la Commission européenne;
 - 2) Présentation de la position du gouvernement fédéral par M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie.

Avec la Commission des Affaires sociales du Sénat, le Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes du Sénat et la Commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture de la Chambre

- Le Conseil européen des 13 et 14 mars 2008.- Exposé de M. Guy Verhofstadt, premier ministre, sur l'ordre du jour du Conseil européen des 13 et 14 mars 2008.- Échange de vues;
- Exposé de M. Guy Verhofstadt, premier ministre, sur les résultats du Conseil européen des 13 et 14 mars 2008.- Échange de vues.

c. Auditions

- Proposition de loi visant à instaurer un service de base en matière d'assurances (de M. Philippe Mahoux); n° 4-43/1.- Audition de :
 - de M. Thibault Willaert, porte-parole du CRIOC;
 - de M. Philippe Colle, administrateur délégué d'Assuralia;
 - du professeur Hubert Claassens, professeur émérite en droit des assurances;
 - de Mme Josette Van Elderen, ombudsman assurances;
 - de M. Ward Rommel, chercheur en qualité de soin de la Ligue flamande contre le cancer;
 - de M. Henk Becquaert, membre du comité de direction du CBFA;
- Proposition de loi organisant le Point de contact national en matière d'entrepreneuriat éthique international et modifiant la loi du 31 août 1939 sur l'Office national du Ducroire (de Mme Sabine de Bethune et consorts); n° 4-224/1.-
- Proposition de loi modifiant l'article 13 de la loi du 31 août 1939 sur l'Office national du Ducroire (de Mme Isabelle Durant et consorts); n° 4-250/1.-
- Proposition de loi liant l'octroi d'aides publiques belges destinées à des investissements à l'étranger à des normes d'entreprise durable et responsable (de M. André Van Nieuwkerke et consorts); n° 4-469/1.

Audition de :

 - **M.** Dirk Terweduwe, directeur de l'Office national du Ducroire (ONDD);
 - M. Frank Vanwingh, directeur adjoint du service juridique de l'ONDD;
 - Mme Aurélie Laurent, attachée à l'ONDD;
 - M. Philip Nauwelaerts, The Institute of Development Policy and Management, Universiteit Antwerpen;
 - M. Jan Cappelle, Researcher IPIS vzw;
 - Mme Colette Vanstraelen, secrétaire du Point de contact national.

*
* *

5. Intérieur et Affaires administratives

Président : Philippe Moureaux.

a. Législation

1. Projets de loi adoptés

Procédure d'évocation

- Projet de loi portant des dispositions diverses (I); n° 4-483/1;

Procédure d'évocation

- Projet de loi-programme; n° 4-738/1;

Procédure d'évocation

- Projet de loi portant des dispositions diverses (I); n° 4-845/1;

2. Propositions de loi et résolutions adoptées

- Proposition de résolution relative à l'instauration d'un système de vote électronique amélioré (de M. Dirk Claes c.s.); n° 4-828/1;

3. Propositions de loi en discussion

- Proposition de loi abrogeant l'article 77 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (de Mme Sfia Bouarfa et M. Philippe Moureaux); n° 4-32/1 et 2;
- Proposition de loi relative au personnel d'exécution des entreprises de gardiennage et des services internes de gardiennage exerçant des activités de surveillance et de protection des biens mobiliers ou immobiliers, ainsi que la surveillance et le contrôle de personnes dans le cadre du maintien de la sécurité dans les musées et institutions détenant un patrimoine (de M. François Roelants du Vivier); n° 4-57/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 1er de la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière, en ce qui concerne les gardiens de musée (de M. Guy Swennen); n° 4-406/1;
- Proposition de loi modifiant la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux, afin d'assurer une protection légale aux fonctionnaires qui dénoncent des irrégularités (de M. Wouter Beke et consorts); n° 4-338/1;
- Proposition de loi modifiant la législation relative aux registres de la population en ce qui concerne l'inscription de personnes installées dans certains logements dont l'occupation permanente n'est pas autorisée (de Mme Nahima Lanjri); n° 4-202/1 et 2;
- Proposition de loi insérant un article 10ter dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en vue de suppléer, dans le cadre de la procédure de regroupement familial, à l'impossibilité de se

procurer un acte de l'état civil et complétant l'article 628 du Code judiciaire (de M. Philippe Moureaux et Mme Sfia Bouarfa); n° 4-77/1;

- Proposition de loi abrogeant l'interdiction de certaines formes de campagne électorale pour les élections des chambres fédérales (de Mme Margriet Hermans); n° 4-199/1;
- Proposition de loi levant l'interdiction de certaines affiches électorales prévue par la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques (de M. Wouter Beke); n° 4-281/1;
- Proposition de loi levant l'interdiction de certaines affiches électorales prévue par la loi du 19 mai 1994 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection du Parlement européen (de M. Wouter Beke); n° 4-282/1;
- Proposition de loi levant l'interdiction de certaines affiches électorales prévue par la loi du 19 mai 1994 réglementant la campagne électorale, concernant la limitation et la déclaration des dépenses électorales engagées pour les élections du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement de la Communauté germanophone, et fixant le critère de contrôle des communications officielles des autorités publiques (de M. Wouter Beke); n° 4-283/1;
- Proposition de loi modifiant les lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, en vue de la publication des avis de la section de législation (de Mme Isabelle Durant et consorts); n° 4-247/1;
- Proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, en vue d'interdire la mendicité sur la voie publique à tout endroit pouvant gêner la circulation ou la rendre dangereuse (de Mme Christine Defraigne); n° 4-181/1;
- Proposition de loi modifiant l'article 479 de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002 en ce qui concerne la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés (de Mme Nahima Lanjri et consorts); n° 4-578/1;
- Proposition de loi complétant l'article 45 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, en vue de renforcer la participation démocratique (de M. Wouter Beke); n° 4-664/1;
- Proposition de loi insérant un article 74/9 dans la loi du 15 décembre 1980 relative à l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, relatif à l'interdiction de la détention de mineurs dans les centres fermés (de Mme Carine Russo et consorts); n° 4-493/1;

- Proposition de loi modifiant le Code judiciaire en vue d'étendre la compétence du juge de paix et du tribunal de première instance, à la demande tenant à suppléer, dans le cadre de la procédure de regroupement familial, à l'impossibilité de se procurer un acte de l'état civil par la production d'un acte de notoriété (de M. Philippe Moureaux et Mme Sfia Bouarfa); n° 4-681/1;

b. Débats – Auditions – Échanges de vue – Rapports annuels

- Exposé de M. P. Dewael, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, sur son programme politique.- Échange de vues;
 - Exposé de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, sur son programme politique; n° 4-749/1;
 - Exposé de Mme Marie Arena, ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes Villes, sur son programme politique; n° 4-750/1;
 - Exposé par Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Politique de migration et d'asile, sur son programme politique.- Échange de vues;
 - Audition avec l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) sur le programme du retour assisté volontaire : le programme REAB (Return and Emigration of Asylum Seekers ex Belgium).- Échange de vues;
 - Proposition de loi modifiant la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux, afin d'assurer une protection légale aux fonctionnaires qui dénoncent des irrégularités (de M. Wouter Beke et consorts); n° 4-338/1 :
 - Audition du Collège des Médiateurs fédéraux.- Échange de vues;
 - Proposition de loi modifiant la législation relative aux registres de la population en ce qui concerne l'inscription de personnes installées dans certains logements dont l'occupation permanente n'est pas autorisée (de Mme Nahima Lanjri); n° 4-202/1 et 2 :
 - Audition de :
 - M. Tom Meeuws, directeur administratif « sécurité intégrale » de la ville d'Anvers ;
 - M. Serge Mantovani, secrétaire communal adjoint de la Ville de Liège ;
 - M. Alain Lecoq, secrétaire particulier du bourgmestre de la Ville de Liège ;
 - M. Michel Renard, coordinateur de la cellule « Logement » de l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean.-
- Échange de vues;

- Proposition de loi modifiant les lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, en vue de la publication des avis de la section de législation (de Mme Isabelle Durant et consorts); n° 4-247/1 :
 - Audition de :
 - M. R. Andersen, premier président du Conseil d'État;
 - M. Ph. Bouvier, auditeur général du Conseil d'État;
 - M. M. Van Damme, président de chambre au Conseil d'État;
 - M. J. Velaers, assesseur au Conseil d'État.-
 - Échange de vues;
- Exposé par M. Grant Mitchell, expert australien en asile et immigration, responsable du projet pilote australien sur les alternatives à l'enfermement des familles en centres fermés, dont le système du coaching.- Échange de vues.
- réunions à huis clos
 - Audition de candidats à une fonction de conseiller d'État au Conseil d'État.
- avec la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique de la Chambre des représentants
 - Le vote électronique; n° 4-765/1 :
 - Audition de :
 - M. Edouard Vercruysse, Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) ;
 - Mme Hildegard Schmidt, Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) ;
 - M. Herman Callens, Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG) ;
 - Mme Anne-Emmanuelle Bourgaux, ULB ;
 - M. Kommer Kleijn, Pour une Éthique du Vote Automatisé (PourEVA) ;
 - M. Axel Lefebvre, expert ;
 - M. Rop Gonggrijp, expert hollandais.-
 - Échange de vues;
 - Audition de M. Emmanuel Willems, président du collège des experts chargé du contrôle des systèmes de vote automatisé, à l'occasion des élections fédérales du 10 juin 2007.- Échange de vues.

c. Visites

- Visite au centre fermé 127bis.

*

* *

6. Affaires sociales

Présidente : Mme Nahima Lanjri.

1. Législation

a. Projets de loi adoptés

- Projet de loi déterminant le seuil applicable pour l'institution des conseils d'entreprise ou le renouvellement de leurs membres à l'occasion des élections sociales de l'année 2008; n° 4-309;
- Projet de loi relatif aux élections sociales de l'année 2008; n° 4-413;
- Projet de loi réglant les recours judiciaires introduits dans le cadre de la procédure relative aux élections sociales de l'année 2008; n° 4-414;
- Projet de loi modifiant la loi du 26 mars 2007 portant des dispositions diverses en vue de la réalisation de l'intégration des petits risques dans l'assurance obligatoire soins de santé pour les travailleurs indépendants (de M; Pierre-Yves Jeholet et consorts); n° 4-474;
- Projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur (de M. Luc Goutry et consorts); n° 4-475;
- Projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 concernant le règlement des différends dans le cadre de la loi du 15 mai 2007 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé en ce qui concerne la date d'entrée en vigueur (de M. Luc Goutry et consorts); n° 4-476;
- •Projet de loi portant des dispositions diverses (I); n° 4-483;
- •Projet de loi relative à l'exécution de l'accord interprofessionnel 2007-2008 (de Mme Inge Vervotte et consorts); n° 4-486;
- Projet de loi modifiant l'article 30bis de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (de M. François-Xavier de Donnea et consorts); n° 4-488;
- Projet de loi visant à élargir le public-cible pouvant bénéficier d'une allocation de chauffage du Fonds social Mazout et à augmenter la quantité de mazout donnant droit à cette allocation (de Mme Colette Burgeon et consorts); n° 4-491;
- Projet de loi modifiant l'article 215 de la loi-programme du 27 décembre 2004 afin d'élargir le public-cible pouvant bénéficier d'une allocation de chauffage du Fonds social Mazout (de Mme Colette Burgeon et consorts); n° 4-574;
- Projet de loi portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à l'implication des travailleurs au sein de la société coopérative européenne; n° 4-660;

- Projet de loi portant des dispositions diverses en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à l'implication des travailleurs au sein de la société coopérative européenne; n° 4-661;
- Projet de loi-programme; n° 4-738;
- Projet de loi portant des dispositions diverses (I); n° 4-739;
- Projet de loi portant assentiment à l'avenant du 28 décembre 2006 à l'Accord de coopération du 30 mai 2005 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle, approuvé par la loi du 10 mai 2006; n° 4-763;
- Projet de loi portant assentiment à l'avenant du 20 septembre 2007 à l'accord de coopération du 30 mai 2005 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à l'économie plurielle, approuvé par la loi du 10 mai 2006; n° 4-766;
- Projet de loi portant abrogation de la rétribution de 0,1 euro sur les quotas d'émission alloués gratuitement; n° 4-844;
- Projet de loi portant des dispositions diverses (I); n° 4-845;
- Projet de loi relatif à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth; n° 4-863

b. Propositions de loi adoptées

- Projet de loi modifiant l'arrêté royal du 21 avril 1983 fixant les modalités de l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, en vue d'instaurer les conditions d'un débat contradictoire entre les chambres des commissions d'agrément des médecins spécialistes et le Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes (de M. Jacques Brotchi); n° 4-167;
- Projet de loi modifiant l'arrêté royal du 13 septembre 1999 relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, afin d'attirer l'attention sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse (de M. Patrik Vankrunkelsven et consorts); n° 4-530;
- Proposition de loi relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique (de M. Patrik Vankrunkelsven et consorts); n° 4-825;

c. Résolutions adoptées

- Résolution visant à mieux prendre en compte les risques de la surcharge pondérale et de l'obésité en termes de santé publique (de M. Philippe Mahoux); n° 4-74;
- Proposition de résolution relative au plan d'action de lutte contre le diabète (de la commission des Affaires sociales); n° 4-378;

- Proposition de résolution visant à organiser une campagne de sensibilisation afin d'attirer l'attention sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse (de M. Patrik Vankrunkelsven et consorts); n° 4-607;
- Proposition de résolution visant à combattre l'anorexie (de Mme Olga Zrihen et consorts); n° 4-755;

d. Emission d'un avis

- Rapport de situation de la Commission européenne sur la stratégie 2007 en faveur du développement durable; n° 4-479;
- Proposition de résolution visant à organiser une conférence regroupant l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux concernés par les problèmes de santé de par le monde (de M. Richard Fournaux); n° 4-546;
- L'interdiction de fumer dans les établissements horeca (de la commission des Affaires sociales); n° 4-798;

e. Projets et propositions de loi et propositions de résolution en discussion

- Proposition de résolution relative aux alternatives scientifiques à l'expérimentation animale dans le domaine de la recherche biomédicale (de M. Philippe Mahoux); n° 4-72;
- Proposition de loi instaurant une carte d'accès unique en faveur de la personne handicapée (de M. Philippe Mahoux); n° 4-175;
- Proposition de loi instaurant un pécule de vacances en faveur des invalides (de Mme Nahima Lanjri et M. Wouter Beke); n° 4-208;
- Proposition de loi modifiant la législation sur les pensions en ce qui concerne le cumul d'une pension de survie avec les revenus résultant de la poursuite d'une activité professionnelle (de Mme Sabine de Bethune et consorts); n° 4-236;
- Proposition de loi relative aux alternatives scientifiques à l'expérimentation animale dans le domaine de la recherche biomédicale et à la création d'un Centre belge de toxicogénomique (de M. Philippe Mahoux); n° 4-242;
- Proposition de loi visant à autoriser l'accès à tous lieux ouverts au public de personnes handicapées et des animaux les accompagnant (de Mme Isabelle Durant et consorts); n° 4-245;
- Proposition de loi modifiant l'article 7 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations des personnes handicapées, visant à supprimer les réductions d'allocation liées aux revenus du conjoint ou du cohabitant (de M. Philippe Monfils); n° 4-321;
- Proposition de loi visant à recourir à de courts stages en entreprises pour lever les préjugés et lutter contre les discriminations à l'embauche (de M. Marc Elsen); n° 4-372;

- Proposition de loi modifiant l'article 12, § 1er, de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, visant à supprimer la retenue opérée sur l'allocation d'intégration lorsque la personne handicapée est admise en institution (de M. Philippe Monfils); n° 4-498;
- Proposition de loi relevant les allocations minimales dont bénéficient les invalides isolés et les chefs de ménage invalides (de Mme Nahima Lanjri et consorts); n° 4-504;
- Proposition de loi majorant le revenu autorisé des "personnes à charge" dans les ménages dont le chef est invalide (de Mme Nahima Lanjri et consorts); n° 4-511;
- Proposition de loi relative à une interdiction générale de fumer dans des lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac (de MM. Dirk Claes et Louis Ide); n° 4-601;
- Proposition de loi visant à octroyer une indemnité aux parents d'un enfant hospitalisé (de Mme Myriam Vanlerberghe); n° 4-622;
- Proposition de loi visant à favoriser la mise à l'emploi de travailleurs d'origine étrangère (de Mme Nahima Lanjri et consorts); n° 4-695.

2. Débats - Auditions – Échanges de vues – Rapports annuels

2. 1. Auditions

- Proposition de résolution relative au diabète; n° 4-378;

Audition :

- de M. Stijn Deceukelier, directeur du *Vlaamse Diabetes Vereniging (VDV)*;
- de M. Bodson, président honoraire de l'Association Belge du Diabète;
- du professeur Daniel Pipeleers, UZ-VUB;
- du professeur Daniel Désir, Hôpital Erasme.

- Rapport de situation de la Commission européenne sur la stratégie 2007 en faveur du développement durable

Audition :

- de M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Énergie;
- de M. Hadelin de Beer de Laer, président du Service Public fédéral de - programmation Développement durable;
- de M. Sven Vaneycken, coordinateur belge du Service Public fédéral de programmation Développement durable;
- de M. Théo Rombouts, président du Conseil Fédéral du Développement durable;
- de M. Jan De Smedt, secrétaire du Conseil Fédéral du Développement durable;
- de M. Denis Van Eeckhout, attaché fédéral "environnement et développement durable" auprès de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne.

- Proposition de résolution visant à combattre l'anorexie (de Mme Olga Zrihen et consorts); n° 4-755/1;

Audition :

- de Mme Myriam Vervaet, Professeur Ugent;
- du dr. Yves Simon, ULB;
- de Mme Katia Segers, Professeur VUB.

- Proposition de loi relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique (de M. Patrik Vankrunkelsven et consorts); n° 4-825;

Audition :

- du prof. dr. Hilde Beele, Chef de service de la Banque des tissus, UZ Gent;
- du prof. Yves Beguin, Service d'Hématologie Clinique, Ulg;
- du dr. Christian Homsy, Chief Executive Officer, Cardio BioSciences;
- du dr. Catherine Verfaillie, Département Hématologie, KULeuven;
- de M. René Custers, Regulatory Affairs Manager, Vlaams Instituut voor Biotechnologie;
- de M. Michel Dupuis, Président du Comité consultatif de bioéthique.

- La généralisation éventuelle de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Audition :

- de M. Jan Dehaes, Horeca Vlaanderen;
- de M. Luc Ardies, Unizo;
- de M. Luk Joosens, Fondation contre le Cancer;
- de M. Christian Bouchat, FGTB;
- de M. Eamon Corcoran, Public Health Ireland;
- de M. Hedwig Verhaegen, Vlaamse Liga tegen Kanker;
- de Mme Christine Mattheeuws, SNI;
- de M. Michel Pettiaux, FARES;
- de Mme Antonietta Corongiu, directrice f.f. de la Fédération des Maisons de Jeunes;
- du prof. dr. Benoit Nemery de Bellevaux, KUL.

- Rapports et plans d'action relatifs à la lutte contre la pauvreté.

- Introduction par le Secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté;
- Exposé sur le rapport bisannuel "Pauvreté" par Mme Françoise De Boe du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale;
- Exposé du Plan d'action flamand en matière de lutte contre la pauvreté par M. Herwig Hermans, conseiller "Pauvreté" - cabinet du ministre flamand Steven Vanackere;
- Exposé du Plan d'action wallon en matière de lutte contre la pauvreté par M. Didier Donfut, ministre wallon "Santé, Action sociale et Égalité des chances";
- Exposé du Plan d'action bruxellois en matière de lutte contre la pauvreté par Mme Evelyne Huytbroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;
- Réaction de M. Ludo Horemans, réseau belge de lutte contre la pauvreté;
- Réactions des réseaux d'associations de lutte contre la pauvreté par MM. Frédéric Vanhauwaert et Toon De Rijck, "Vlaams Netwerk van Verenigingen "Waar armen het woord nemen"";

- Mme Christine Mahy, Réseau wallon de lutte contre la pauvreté;
- M. Michel Pettiaux, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté.

2. 2. *Échanges de vues*

- Projet de loi modifiant l'arrêté royal du 21 avril 1983 fixant les modalités de l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, en vue d'instaurer les conditions d'un débat contradictoire entre les chambres des commissions d'agrément des médecins spécialistes et le Conseil supérieur des médecins spécialistes et des médecins généralistes (de M. Jacques Brotchi); n° 4-167;
 - Échange de vues avec M. Dirk Cuypers, président du Conseil Supérieur des Médecins spécialistes et des Médecins généralistes, Mme M. Temmerman, présidente de la chambre néerlandophone et M. L. Jeanmart, président de la chambre francophone.
- Le rapport d'évaluation sur l'accompagnement des chômeurs; n° 4-650 ;
 - Échange de vues avec M. Peter Vanvelthoven, ministre de l'Emploi et de l'Informatisation;
 - Échange de vues avec M. Josly Piette, ministre de l'Emploi;
 - Échange de vues avec Mme Joëlle Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances.
- Note de politique générale en matière de travail (de la commission des Affaires sociales); n° 4-718;
 - Échange de vues avec Mme Joëlle Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances.
- Note de politique générale en matière d'affaires sociales et de santé publique (de la commission des Affaires sociales); n° 4-719;
 - Échange de vues avec Mme Laurette Onkelinx, vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.
- Note de politique générale en matière de l'intégration sociale et des pensions (de la commission des Affaires sociales); n° 4-720;
 - Échange de vues avec Mme Marie Arena, ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes.
- Note de politique générale en matière de lutte contre la pauvreté (de la commission des Affaires sociales); n° 4-721;
 - Échange de vues avec M. Jean-Marci Delizée, secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté.
- Note de politique générale en matière d'indépendants et de sécurité alimentaire (de la commission des Affaires sociales); n° 4-722;
 - Échange de vues avec Mme Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique.

- Note de politique générale concernant l'égalité des chances (de la commission des Affaires sociales); n° 4-742;
 - Échange de vues avec Mme Joëlle Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des Chances.
- Présentation des mesures concrètes à prendre dans le cadre du Plan national de lutte contre le cancer (de la commission des Affaires sociales); n° 4-743;
- L'interdiction de fumer dans les établissements horeca (de la commission des Affaires sociales); n° 4-798
 - Echange de vues avec M. Richard Benjamin, directeur médical général de la Croix Rouge internationale, sur le projet-pilote CERUS.
- Le E-gouvernement dans le secteur social belge.
 - Échange de vues avec M. Frank Robben, administrateur général, et Mme Greta D'Hondt, présidente du Comité de gestion de la Banque Carrefour de la sécurité sociale.
- Le plan d'action climatique proposé par la Commission européenne le 23 janvier 2008.
 - Présentation du plan par M. Stefan Vergote, *Deputy Head of Energy Unit C5* de la DG Environnement de la Commission européenne.
 - Présentation de la position du gouvernement fédéral par M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Energie.
- Le Conseil européen des 13 et 14 mars 2008.
 - Exposé de Monsieur Guy Verhofstadt, premier ministre, sur l'ordre du jour du Conseil européen des 13 et 14 mars 2008.- Echange de vues.

*

* *

7. Groupe de travail « Espace »

Président : M. François Roelants du Vivier

- Activités du groupe de travail

L'espace est un secteur de haute technologie et porteur d'avenir, dont les applications gagnent sans cesse en importance. En outre, la Belgique participe largement aux programmes spatiaux de l'Agence spatiale européenne (ESA) et à d'autres programmes de coopération. Enfin, l'espace représente enfin un secteur qui revêt une importance stratégique de plus en plus grande pour la Belgique et pour l'Europe.

Pour toutes ces raisons, le Sénat a décidé le 13 juillet 2000, sous la présidence de M. Armand De Decker, de créer un groupe de travail "Espace". Au cours de la législature précédente, ce groupe de travail était présidé par M. François Roelants du Vivier. Un nouveau groupe de travail n'a pas encore vu le jour depuis les élections fédérales de 2007.

- Conférence interparlementaire européenne de l'Espace

À l'heure actuelle, l'activité du Sénat dans ce domaine se limite donc à participer à la Conférence interparlementaire européenne de l'Espace (CIEE). Cette conférence s'inscrit dans le cadre d'un forum de coopération européen au sein duquel sont représentés les groupes parlementaires chargés de l'espace en Belgique, en Allemagne, en France, en Italie, en Pologne, en Roumanie, en Espagne, en Tchéquie et au Royaume-Uni. Créés en 1999, ces groupes se réunissent tous les six mois pour discuter de la politique spatiale européenne.

C'est le Parlement tchèque qui assure la présidence de la CIEE en 2008. Deux colloques ont été organisés jusqu'à présent. Ils seront suivis de la Conférence interparlementaire européenne de l'Espace. Cette conférence annuelle est prévue pour le mois d'octobre 2008. Les colloques avaient pour thèmes :

- 27 et 28 mars 2008 : applications pour Galileo et GMES;
- 27 juin 2008 : rôle des petites et moyennes entreprises dans le secteur spatial.

- Pris Odissea

Depuis 2005, le Prix Odissea est décerné par le Sénat à un(e) étudiant(e) de l'enseignement supérieur universitaire ou non-universitaire pour couronner une thèse relative au thème de l'espace, au sens le plus large.

Il s'agit d'une bourse de 8 000 euros destinée à couvrir les frais d'un séjour à l'étranger au sein d'une organisation ou entreprise à vocation spatiale. En remettant ce prix, le Sénat entend susciter l'intérêt des jeunes pour la science, en général, et pour les questions spatiales, en particulier.

« Odissea » est une référence à la mission réalisée en novembre 2002 par la station spatiale internationale ISS, à laquelle a participé notre astronaute ESA Frank De Winne.

En 2007, le Sénat, avec le soutien financier du Service public de programmation Politique scientifique, a décerné le prix Odissea à M. Kristof Buytaert, étudiant à l'Université d'Anvers, pour sa thèse intitulée "Kwantitatieve studie van de menselijke otoliet-oculaire interactie onder invloed van verschillende simulatieparadigma's". Le prix lui a été remis le mercredi 9 janvier 2008.

Le prix Odissea sera à nouveau attribué en 2008 et en 2009.

- EUMETSAT

Un événement prestigieux a eu lieu au Sénat le 16 juin 2008, à l'occasion du lancement de Jason 2, nouveau satellite d'observation océanographique. Ce satellite sera exploité par EUMETSAT, l'organisation européenne d'exploitation des satellites météorologiques, en collaboration avec son équivalent américain NOAA et les agences spatiales des États-Unis (NASA) et de France (CNES).

À cette occasion, M. Hugo Vandenberghe, vice-président du Sénat, a accueilli un grand nombre de personnalités belges et étrangères dans les bâtiments du parlement fédéral.

*

* *

8. Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Présidente : Mme Dominique Tilmans

a. Avis et recommandations concernant

- la proposition de loi modifiant l'article 10 de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes en vue d'introduire la dérogation permise à l'article 5 de la directive 2004/113/CE du Conseil (de Mme Dominique Tilmans et Mme Christine Defraigne); n° 4-352/1
- la proposition de résolution relative aux viols et aux violences sexuelles contre les femmes à l'est de la République démocratique du Congo (de Mme Miet Smet et consorts); n° 4-485/1
- la proposition de résolution visant à lutter contre les mutilations génitales féminines (de Mme Olga Zrihen et consorts); n° 4-533/1
- la proposition de résolution visant à lutter contre les prétendus crimes d'honneur en Belgique (de Mme Olga Zrihen et consorts); n° 4-678/1
- la question de la violence liée à l'honneur en Belgique; n° 4-379/1
- l'intégration du concept "genre" dans le développement durable; n° 4-701/1
- la 52e session de la Commission des Nations Unies sur la Condition de la Femme (25 février - 7 mars 2008); n° 4-716/1

b. Auditions et échanges de vues

- La question de la violence liée à l'honneur en Belgique; n° 4-379/1.-

Auditions avec :

- Mme Toussaint, échevine à Châtelet
- du professeur Marie-Claire Foblets, Instituut voor Vreemdelingenrecht en Rechtsantropologie, KULeuven
- de Mme Fatoumata Sidibé, présidente de l'association "Ni putes, ni soumises Belgique"
- du professeur Michelle Waelput, psychopédagogue
- M. Paul Van Tighelt, directeur adjoint de la Cellule stratégique, conseiller Sécurité intégrale, SPF Intérieur
- M. Filip Jodts, délégué de la Cellule stratégique Justice, Mme Annelies Deleu, DG de la Législation et des Libertés et Droits fondamentaux, et Mme Vicky De Souter, service des Principes de droit pénal et de la Procédure pénale, SPF Justice
- M. Marc Van De Plas, chef de service DJP/"Agression", Police fédérale
- M. Claude Fontaine, directeur DGJ/DJP, direction de la lutte contre la criminalité contre les personnes, Police fédérale
- M. Wouter van der Kraan, expert de la *Multi-Ethnisch Politiewerk Unit MEP/LEC EGG* (La Haye)
- M. Willem Timmer, directeur de l'unité MEP/LEC EGG
- Mme Janine Janssen, responsable de l'unité d'enquête MEP/LEC EGG

- M. Léon Poffé, chef de programme du *Programmabureau Eergerelateerd Geweld* (La Haye)
- Les intentions de politique générale en matière d'égalité des chances entre les femmes et les hommes; n° 4-646/1.-
 - exposé de M. Christian Dupont, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale
- Proposition de loi modifiant l'article 10 de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes en vue d'introduire la dérogation permise à l'article 5 de la directive 2004/113/CE du Conseil (de Mme Dominique Tilmans et consorts); n° 4-352/1.

Auditions avec :

- M. Philippe Colle, administrateur délégué d'Assuralia et professeur à la Faculteit van de Rechtsgeleerdheid (VUB)
 - M. Ivo Mechels, porte-parole de Test-Achats
 - M. Jean-Paul Coteur, expert Test-Achats en assurances
 - M. Yves Evenepoel, actuaire Test-Achats
 - dr. Yves Thiery, Instituut voor Handels- en Verzekeringsrecht (KULeuven)
 - professeur Pierre Devolder, Faculté des sciences économiques, sociales et politiques (UCL)
 - professeur Sébastien Van Drooghenbroeck, Faculté de Droit (Facultés universitaires Saint-Louis)
 - Mme Herlindis Moestermans, Nederlandstalige Vrouwenraad
 - professeur émérite Hubert Claassens, Onderzoeksgroep Insurance (KULeuven)
 - M. Liebermann, chef de cabinet adjoint de M. Christian Dupont, ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances
 - Mme Michèle Bribosia, représentante du Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes
- Proposition de résolution relative aux viols et aux violences sexuelles contre les femmes à l'est de la République démocratique du Congo (de Mme Miet Smet et consorts); n° 4-485/1.

Auditions avec :

 - Mme Christine De Schryver, Gesellschaft für technische Zusammenarbeit
 - Mme Françoise Guillitte, responsable du Programme Droits des Femmes, Amnesty International Belgique francophone
 - M. Kris Berwouts, directeur EurAC
 - Mme Marleen Bosmans, International Centre for Reproductive Health, UGent
 - Mme Maddy Tiembe, Action des Femmes pour le Développement

- L'intégration du concept "genre" dans le développement durable.
Auditions avec :
 - M. Hadelin de Beer de Laer, président du Service public fédéral de programmation Développement durable (SPP DD)
 - M. Sven Vaneycken, responsable des relations internationales, de la stratégie nationale de développement durable et de la coordination des cellules de développement durable, SPP DD
 - Mme Nadine Gouzée, coordinatrice de la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan
 - Mme Natacha Zuinen, membre de la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan

- Proposition de résolution visant à lutter contre les mutilations génitales féminines (de Mme Olga Zrihen et consorts); n° 4-533/1.
Auditions avec :
 - dr. Els Leye, Vakgroep Uro-gynaecologie, Faculteit Geneeskunde en Gezondheidswetenschappen, UGent
 - Mme Khady Koita, présidente d'EURONET-FGM
 - Mme Céline Verbrouck, avocate
 - Mme Khadidiatou Diallo, présidente du Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines (GAMS-Belgique)
 - Mme Myriam Ilunga, médecin et instructrice à la Fédération laïque des centres de planning familial
 - Mme Katinka in 't Zandt, psychologue à la Free Clinic

- Note de politique générale concernant l'égalité des chances.-
 - Echange de vues avec Mme Joëlle Milquet, vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances

- Rapport de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen sur la mise en oeuvre de la directive 2002/73/CE relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles et les conditions de travail; n° 4-870/1.-
 - Exposé de M. Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'Egalité des femmes et des hommes, en présence d'un représentant de la ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances

a. *Divers (conférences, visites, rencontres)*

- Séminaire "Les femmes et le travail" de l'Union Interparlementaire à Genève (du 6 au 8 décembre 2007).
- Rencontre avec la Commission Femmes et Développement sur le suivi belge des engagements pris à Pékin (Sénat, le 11 décembre 2007).
- La 52e session de la Commission des Nations Unies sur la Condition de la Femme (25 février - 7 mars 2008).- Rapport de membres de la délégation belge; n° 4-716/1 :
 - Mme Sabine de Bethune, sénatrice
 - Mme Christine Defraigne, sénatrice
 - M. Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes
 - Mme Frédérique Fastré, conseillère, Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes
- Visite de travail au *Landelijk Expertisecentrum Eergerelateerd Geweld* (LEC EGG) à La Haye (9 mai 2008) dans le cadre de la discussion de la question de la violence liée à l'honneur en Belgique; n° 4-379/1.
- Réunion de la CCEC/NCEO, à Paris (2 et 3 juillet 2008).

*

* *

9. Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes

Présidente de la délégation du Sénat : Mme Anne Delvaux

a. *Suivi des questions européennes*

- Échanges de vues avec le Premier ministre avant et après chaque réunion du **Conseil européen**.
- Échange de vues avec S.E. M. Manuel Tavares de Sousa, ambassadeur du Portugal, et Mme Anna Niang, représentante de S.E. M. Mahamat Saleh Annadif, ambassadeur de l'Union africaine à Bruxelles, sur le **Sommet Union européenne-Afrique du 8 décembre 2007**.
- Échange de vues avec M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, sur les résultats du **Sommet Union européenne-Afrique du 8 décembre 2007**.
- Échange de vues avec M. Manuel Carvalho, porte-parole de la représentation permanente du Portugal auprès de l'Union européenne, sur l'évaluation de **la présidence portugaise de l'Union européenne (deuxième semestre 2007)**.
- Échange de vues avec S.E. M. Borut Trekmán, ambassadeur de la République de Slovénie auprès du Royaume de Belgique, sur le programme de **la présidence slovène de l'Union européenne (premier semestre 2008)**.
- Échange de vues avec S.E. M. Dominique Boché, ambassadeur de France en Belgique, sur le programme de **la présidence française de l'Union européenne (deuxième semestre 2008)**.
- Échange de vues avec M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, sur **l'état de la transposition des directives européennes en droit belge**.
- Échange de vues avec M. Jean De Ruyt, représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne, sur le **programme législatif et de travail de la Commission européenne pour 2008**.
- Échange de vues avec les représentants des partenaires sociaux sur **le programme national de réforme dans le cadre de la stratégie de Lisbonne**.
- Échange de vues avec M. P. Nikiforos Diamandouros, **médiateur européen**.
- Échange de vues avec M. Karel Pinxten, membre de la Cour des comptes européenne, sur **l'amélioration du contrôle de l'exécution du budget européen**.
- Échange de vues avec le Prof. Dr Entin, Université d'État de Moscou, le Prof. Dr Malfliet, KU Leuven, et le Dr Bormsdorf, Friedrich Naumann Stiftung, sur **les relations entre l'Union européenne et la Russie**.
- Échange de vues avec M. Hans-Gert Pöttering, Président du **Parlement européen**.
- Échange de vues avec M. Jos Delbeke, Commission européenne, et M. Paul Magnette, ministre du Climat et de l'Énergie, sur **le plan d'action climatique présenté par la Commission européenne le 23 janvier 2008**.

- Échange de vues avec M. Louis Michel, commissaire européen, sur **la stratégie politique de la Commission européenne pour 2009**.

b. Visites, rencontres et participations à des réunions interparlementaires

- Participation à la Conférence semestrielle des organes spécialisés en affaires communautaires des parlements de l'Union européenne, COSAC (voir le point VI.5).
- Des membres du comité d'avis ont régulièrement pris part à des conférences interparlementaires, à des rencontres parlementaires et à des réunions de commission conjointes au Parlement européen.

c. Contrôle de subsidiarité et de proportionnalité

Depuis le 1er septembre 2006, la Commission européenne transmet ses documents législatifs et non législatifs aux parlements nationaux de l'Union européenne. Le service des Affaires européennes et des Relations interparlementaires a rassemblé ces documents dans une banque de données à partir du mois de janvier 2007. Depuis le mois de juin 2008, le Sénat a reçu 1066 documents constituant 701 dossiers. Un "dossier" se compose d'un document principal (un "document COM") ou texte de base et d'un document de travail ou annexe (un "document SEC"). Les documents principaux sont soit législatifs (livres verts, livres blancs, règlements, directives) soit non législatifs (communications, rapports (annuels)).

Les **documents non législatifs** s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Traité d'Amsterdam et de la demande formelle de la Commission européenne, confirmée par le Conseil européen des 15 et 16 juin 2006, de lui faire part, dans un délai raisonnable, d'observations éventuelles à propos de la teneur du document.

Les documents **législatifs** relèvent des dispositions prévues dans le projet de Constitution européenne qui concernent le contrôle de subsidiarité.

Un avis éventuel en matière de subsidiarité et de proportionnalité doit être approuvé par le Sénat en séance plénière, dans un délai de 6 semaines à partir de la réception de toutes les versions linguistiques dans les langues officielles de la Belgique.

Outre un avis en matière de subsidiarité et de proportionnalité, il est également possible de donner un avis sur le contenu de la proposition dans un délai raisonnable (cf. documents non législatifs).

La procédure allant de la réception à la clôture du dossier au Sénat se déroule comme suit :

- transmission par le Sénat à la Chambre des représentants et aux parlements régionaux;
- introduction du document dans la base de données Excel;
- analyse du document : classification selon le type (législatif ou non) et le sujet;

- sélection en vue de la transmission à la ou aux commissions compétentes en fonction des critères suivants : compétence, actualité, pertinence;
- élaboration d'une fiche d'information par le service des Affaires européennes et des relations interparlementaires et d'un avis juridique par le Service juridique du Sénat pour les documents législatifs sélectionnés;
- transmission des documents sélectionnés aux membres effectifs et au secrétaire de la ou des commissions compétentes;
- inscription du dossier à l'ordre du jour de la ou des commissions compétentes (il suffit pour cela qu'un membre effectif de la commission en fasse la demande);
- traitement et analyse en matière de subsidiarité et de proportionnalité dans un délai de 6 semaines ou, en ce qui concerne le contenu, dans un délai raisonnable;
 - si aucune observation n'est formulée, le dossier est clôturé à ce stade; si la commission formule des observations, elle émet un avis sur le sujet;
 - l'avis de la commission est soumis à l'approbation de la séance plénière;
 - si la séance plénière confirme l'avis de la commission, celui-ci est transmis en tant qu'avis du Sénat au secrétariat de la Conférence des présidents des sept assemblées parlementaires, qui l'envoie à son tour à la Commission européenne;
- le correspondant IPEX du Sénat place l'avis sur le site Internet de l'IPEX; l'état d'avancement du dossier est régulièrement actualisé sur ce site pendant toute la procédure d'examen.

Remarque au sujet du point 1 : la Commission européenne ne tient pas compte du système parlementaire spécifique de la Belgique. C'est la raison pour laquelle elle envoyait les documents, jusqu'il y a peu, uniquement à la Chambre et au Sénat. En sa qualité de lieu de rencontre entre les communautés et les régions, le Sénat transférait déjà auparavant ces documents aux parlements régionaux. Il a cependant été décidé récemment que les documents de l'UE seraient envoyés à une seule adresse pour l'ensemble du système parlementaire belge. Les documents sont ensuite réexpédiés à partir de cette adresse vers les sept assemblées. C'est le Sénat qui s'en charge depuis le 14 avril 2007.

Dossiers traités jusqu'à la fin de la législature - état des lieux

Parmi les 701 dossiers (reçus entre juin 2007 et juin 2008), 162 ont été sélectionnés et transmis aux commissions compétentes. Un seul dossier a été inscrit à l'ordre du jour : COM (2007) 642 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN - Rapport de situation sur la stratégie 2007 en faveur du développement durable. Le rapport a été inscrit à l'ordre du jour de la commission des Affaires sociales, laquelle a formulé des observations (voir doc. Sénat, n° 4-479).

En 2007, la COSAC (Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes des Parlements de l'Union européenne) avait déjà organisé dans tous les États membres un test qui avait pour but de mettre au point la procédure d'examen. Un dossier a ainsi suivi toute la procédure d'examen, à savoir le dossier COM (2007) 650 : *Proposition de DÉCISION-CADRE DU CONSEIL modifiant la décision-cadre 2002/475/JAI relative à la lutte contre le terrorisme.*

Le dossier en question a été examiné par la commission de la Justice, qui a formulé des observations (voir doc. Sénat, n° 4-508). Les conclusions de cette commission ont été examinées et approuvées au cours de la séance plénière du 17 janvier 2008.

Elles ont ensuite été transmises aux autres assemblées parlementaires belges, à la Commission européenne et à la COSAC.

d. L'IPEX

L'IPEX, ou "Interparliamentary EU Information Exchange", a été créée en 2000 par la Conférence des présidents des parlements nationaux de l'Union européenne. Elle constitue un véritable outil de travail pour les sénateurs et le personnel. La base de données IPEX contient tous les documents que la Commission européenne transmet aux parlements nationaux. Pour chaque document, on crée un dossier permettant de suivre le contrôle parlementaire du document en question dans les autres États membres.

Au cours des deux tests COSAC, l'utilisation de l'IPEX par le Sénat a été concluante. Les avis ont été téléchargés et les avis émis par les autres parlements européens ont été consultés.

Depuis le 1er février 2007, le Sénat attribue à chaque document un statut approprié sur le site de l'IPEX. Le site étant relativement accessible, tout le monde a la possibilité de suivre l'évolution du contrôle parlementaire des documents européens au Sénat.

L'IPEX est aussi un outil de communication avec les parlements régionaux. Le site indique si le Sénat se considère comme compétent ou non en la matière. En toute logique, le Sénat ne traite pas les documents qui ne relèvent pas de sa compétence.

L'IPEX souhaite que l'on place également sur le site les documents du Conseil des ministres. La Conférence des présidents des parlements nationaux de l'Union européenne appuie cette demande.

e. Représentant du Sénat au Parlement européen

Depuis 2006, un fonctionnaire du Sénat est désigné pour intervenir auprès du Parlement européen en tant que représentant au niveau administratif. Son rôle est de collecter et de transmettre toutes les informations sur les travaux des institutions européennes qui intéressent le Sénat.

En 2007, le Parlement européen, ainsi que les autres institutions européennes, ont considéré les relations avec les parlements nationaux comme une de leurs priorités. Cela a eu pour résultat qu'un nombre croissant d'initiatives ont été prises afin d'associer à la fois les fonctionnaires et les membres des parlements nationaux dans les activités du Parlement européen. Le représentant a suivi les discussions de ces activités au Parlement européen et a transmis les informations aux instances compétentes du Sénat. Les "tables rondes" des commissions du Parlement européen avec des parlements nationaux, des réunions communes de commissions du Parlement européen et des séminaires de commissions sur des thèmes donnés font partie de ces nouvelles initiatives. Du fait que les commissions communiquent de plus en plus l'ordre du jour de leurs réunions aux représentants des parlements nationaux et compte tenu de la proximité du Parlement européen, des fonctionnaires de Sénat ont eu à plusieurs reprises la possibilité d'assister à des réunions au Parlement européen lorsqu'un sujet intéressant était débattu.

Outre cette ouverture sans cesse croissante du Parlement européen dans le cadre de ses activités, les réunions interparlementaires traditionnelles (*Joint Parliamentary Meeting (JCM)*) conservent leur rôle de lieu de rencontre interparlementaire. Ces rencontres sont organisées quatre fois par an au Parlement européen à Bruxelles par le Parlement européen et le parlement du pays qui exerce la présidence de l'Union. Deux de ces quatre réunions sont consacrées à des thèmes permanents (l'avenir de l'Europe, la stratégie de Lisbonne) et les deux autres à des thèmes actuels (la politique migratoire, la coopération au développement).

Depuis 2007, les réunions de commission communes se sont multipliées. Elles sont traditionnellement organisées par le parlement qui exerce la présidence de l'Union et ont lieu en ses murs (en 2007, la République fédérale d'Allemagne et le Portugal ont exercé la présidence de l'Union).

Dans le cadre de la représentation du Sénat auprès du Parlement européen, l'on a également accordé une importance croissante à la coopération et à l'échange d'informations entre les représentants des parlements nationaux. Lors des réunions hebdomadaires, en plus de l'échange d'informations des différents parlements nationaux, la Commission a présenté de nouvelles réglementations en cours d'élaboration.

*

* *

10. Commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité

Président : Armand De Decker.

Réunions à huis clos

- Diverses enquêtes de contrôle du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, entre autres :
- Rapport sur l'enquête de contrôle du Comité permanent R “sur la manière dont le SGRS a traité, tant sur le plan du renseignement que sur celui de la sécurité, la découverte d'un trafic d'armes provenant d'un dépôt militaire ».
- Rapport sur l'enquête de contrôle intermédiaire du Comité permanent R “sur la manière dont les services de renseignement belges auraient suivi des personnes arrêtées en février 2008 au Maroc et qui y seraient soupçonnées de former une organisation terroriste”. (L'affaire Belliraj.)
- Échange de vues avec le ministre de la Justice.
- Communiqué par M. J. Vandeurzen, vice-premier ministre et ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles, sur un audit de la Sûreté de l'État.

Avec la commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des services de police de la Chambre des représentants

Réunions à huis clos

- Exposés par M. J.-C. Delepierre, directeur de l'OCAM, et de M. J. Raes, directeur général du centre de crise, sur la menace terroriste pendant la période de fin d'année 2007.
- Rapport de contrôle commun du Comité permanent P et du Comité permanent R relatif à l'organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM).
- Rapport de contrôle commun du Comité permanent P et du Comité permanent R sur la manière dont l'OCAM a analysé les menaces terroristes pendant les fêtes de fin d'année 2007-2008.
- Rapport d'activités 2005 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité.-
- Rapport d'activités 2006 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité.-n° 4-521/1.
- Rapport d'activités 2007 du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité.
- Rapport annuel 2006-2007 du Comité permanent de contrôle des services de police; n° 4-702/1..

Voyages, visites, rencontres, ...

- Visite d'une délégation suisse de parlementaires compétents pour le contrôle des services de renseignements et de sécurité : délégation des Commissions de gestion du Parlement fédéral suisse.- Bruxelles, 30 octobre 2007.
- Conférence parlementaire internationale sur la lutte contre le terrorisme et l'harmonisation des législations nationales. Organisée conjointement par le Sénat de Belgique et le Conseil de Fédération de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie.- St-Pétersbourg, 12 et 13 mai 2008.
- IVe conférence des commissions parlementaires et de contrôle des services de renseignements et de sécurité au sein de l'Union européenne.- Lisbonne, 16 et 17 juin 2008.

*

* *

11. Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques

Présidents : MM. Armand De Decker et Herman Van Rompuy.

Les missions et les compétences de la Commission de contrôle sont les suivantes :

1. contrôle du respect des dispositions légales en matière de limitation des dépenses électorales et d'origine des fonds qui y ont été affectés, par les partis politiques et les candidats individuels pour les élections des Chambres fédérales et du Parlement européen;
2. contrôle du respect par les partis politiques et leurs composantes, les listes, les candidats et les mandataires politiques, de l'obligation d'enregistrement concernant tout don de 125 euros et plus émanant de personnes physiques;
3. contrôle des communications officielles des membres du gouvernement fédéral et des présidents de la Chambre et du Sénat;
4. examen des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes.

La Commission de contrôle a :

1. *pour ce qui concerne sa première mission, à la suite des élections législatives fédérales du 10 juin 2007 :*

- chargé un groupe de travail technique de l'évaluation globale de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques. Ce groupe de travail a entre-temps déjà élaboré un projet de proposition de loi qui a abouti à la loi du 18 janvier 2008 modifiant la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, en ce qui concerne les délais fixés pour l'exercice des compétences de la Commission de contrôle;
- contrôlé les rapports établis par les présidents des bureaux électoraux principaux sur les dépenses de propagande électorale engagées par les partis politiques et les candidats individuels et sur l'origine des fonds qu'ils y ont affectés;

2. *pour ce qui concerne sa deuxième mission :*

- contrôlé les dons enregistrés de 125 euros et plus qui ont été faits en 2006 par des personnes physiques à des partis politiques et leurs composantes, des listes, des candidats et des mandataires politiques;

3. *pour ce qui concerne sa troisième mission :*

- rendu 14 avis sur des notes de synthèse introduites en application de l'article 4*bis* de la loi du 4 juillet 1989;

4. *pour ce qui concerne sa quatrième mission :*

- approuvé dix des onze rapports financiers relatifs à la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'exercice 2006 (voir doc. Sénat, n^{os} 3-2451/1 et 2 et 4-663/1). Étant donné que le récapitulatif comptable déposé par un parti ne comprenait pas le rapport établi par un réviseur d'entreprises, la commission a décidé de retenir la dotation de ce parti pendant une période de quatre mois à partir de février à mai 2008.

*

* *

III. Commission parlementaire de concertation

Présidents : MM. Herman Van Rompuy et Armand De Decker

Cette commission, composée paritairement de sénateurs et de députés, s'est réunie sept fois.

Ces réunions ont été consacrées essentiellement à la détermination des délais d'évocation et d'examen, conformément aux articles 80 à 82 de la Constitution et à l'article 2, 1° à 4°, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation.

La commission a été invitée, à 8 reprises, à déterminer le délai d'évocation et le délai d'examen pour le Sénat après que le gouvernement avait demandé l'urgence au moment du dépôt d'un projet.

La commission est restée l'espace de rencontre privilégié où la Chambre et le Sénat s'informent mutuellement des initiatives envisagées dans le cadre de la procédure législative et se mettent d'accord sur le calendrier parlementaire.

*

* *

IV. Assemblées internationales

1. Conseil interparlementaire consultatif de Benelux

Le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux se compose de 21 parlementaires belges, 21 parlementaires néerlandais et 7 parlementaires luxembourgeois. La délégation du Sénat au Conseil est composée de MM. les sénateurs Beke, Courtois et Verwilghen. M. le sénateur Van den Brande en a également fait partie jusqu'en mars 2008, mais en sa qualité de membre du Parlement flamand.

Le Conseil se réunit alternativement à Bruxelles, La Haye et Luxembourg. En 2007 et 2008, il s'est réuni à Luxembourg.

Durant l'année parlementaire 2007-2008, le Conseil a poursuivi sa réflexion sur l'avenir de la coopération Benelux.

Le Traité instituant l'Union économique Benelux, dont le Conseil est l'organe parlementaire, a été signé le 3 février 1958 et est entré en vigueur le 1er novembre 1960. Il avait été conclu pour une durée de cinquante ans, après quoi il resterait en vigueur pour des périodes successives de dix ans, à moins qu'une des parties ne s'oppose à sa reconduction.

C'est la raison pour laquelle le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux a entamé, au cours de l'année parlementaire écoulée, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, de ses commissions permanentes et de son assemblée plénière, une réflexion approfondie sur l'avenir du Benelux en tant que cadre de coopération international ainsi que sur le fonctionnement des divers organes du Benelux.

Le Conseil est parti du principe qu'une reconduction tacite du traité n'était pas à l'ordre du jour, compte tenu, d'une part, de l'évolution institutionnelle qu'a connue la Belgique depuis la conclusion du traité et, d'autre part, de la progression de l'intégration européenne. Il faut en effet tenir compte des compétences spécifiques des régions et des communautés, y compris au niveau international dans le cadre de leurs compétences respectives. Il y a également lieu d'enrichir, à la lumière de l'évolution de l'intégration européenne, les domaines dans lesquels la coopération Benelux peut représenter une plus-value et ce, afin de tenir compte des préoccupations nouvelles, comme le problème de l'approvisionnement et de la sécurité énergétiques, ces questions n'étant pas – ou pas encore suffisamment – réglementées au niveau européen. Dans ce cadre, il fallait également examiner le fonctionnement et l'éventuelle réorientation des organes du Benelux.

Cette réflexion s'est terminée par la signature solennelle, le 17 juin dernier, d'un nouveau traité Benelux par le gouvernement fédéral belge, les gouvernements belges de communauté et de région ainsi que les gouvernements néerlandais et luxembourgeois.

Parallèlement à cette réflexion sur l'avenir du Benelux, le Conseil a évidemment poursuivi ses activités normales. La coopération interparlementaire au sein du Benelux porte principalement sur les points suivants: la coopération politique et la concertation entre les trois pays du Benelux sur les questions européennes et étrangères, le fonctionnement de l'Union

économique Benelux, la coopération transfrontalière, la coopération culturelle et la coopération en matière d'enseignement.

S'agissant des questions européennes et de la politique extérieure, le Conseil œuvre en faveur d'une concertation permanente entre les gouvernements du Benelux et d'une prise de position commune sur la scène internationale.

Pour ce qui est de la coopération interne au sein du Benelux, le Conseil et ses commissions permanentes se sont intéressés aux matières personnalisables, à la coopération dans le domaine de l'aménagement du territoire et au fonctionnement du marché intérieur et de la coopération économique.

Le Conseil s'est ainsi penché notamment sur la problématique globale de la sécurité et la plus-value qu'une coopération Benelux peut apporter dans ce domaine, la coopération transfrontalière en ce qui concerne la lutte contre les catastrophes et la problématique de la drogue, la lutte contre la traite des êtres humains, plusieurs matières relatives au statut des travailleurs frontaliers, la sécurité alimentaire et la coopération judiciaire dans le cadre du Bureau de coopération eurorégionale à Maastricht. Le Conseil a aussi examiné la possible candidature commune du Benelux pour l'organisation de la Coupe du monde football en 2018.

En ce qui concerne la coopération dans le domaine de l'aménagement du territoire et dans les matières économiques, le Conseil s'est penché, entre autres, sur la problématique du péage routier, le secteur du transport, les problèmes de la pêche maritime, les tarifs des télécommunications, les aspects transfrontaliers des plans structurels en matière d'aménagement du territoire dans les trois pays et la coopération Benelux en matière de développement durable. Par ailleurs, le Conseil continue à suivre de près l'évolution des grands dossiers d'infrastructures transfrontalières, tels que celui de l'Escaut occidental, de la zone du canal Gand-Terneuzen, de la liaison ferroviaire Bruxelles-Luxembourg, etc.

Au cours de l'année parlementaire écoulée, le Conseil de Benelux s'est aussi attaché à maintenir ses contacts privilégiés avec d'autres structures de coopération régionales comparables, en particulier avec l'Assemblée balte et le Conseil nordique. Ces contacts ont notamment pris la forme d'une participation aux assemblées plénières des divers conseils et de l'organisation de journées d'étude, de séminaires et de conférences conjoints.

2. Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Suite aux élections législatives du 10 juin 2007, la nouvelle délégation belge à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a été désignée par le Sénat le 9 octobre 2007. Elle est entrée en fonction le 23 novembre 2007.

Les sénateurs suivants en font partie: MM. Ph. Monfils, L. Van den Brande et P. Wille en tant que délégués effectifs, et Mme M. Smet, MM. G. Lambert, H. Vandenberghe (remplaçant M. Y. Leterme depuis le 14 février 2008) et K. Van Overmeire en tant que délégués suppléants.

La délégation belge est présidée par le sénateur L. Van den Brande. Au sein de l'Assemblée parlementaire, le sénateur assume aussi la fonction de président du groupe politique PPE/DC (Parti populaire européen).

Depuis septembre dernier, l'Assemblée a tenu quatre sessions ordinaires à Strasbourg, à savoir en octobre 2007, en janvier, en avril et en juin 2008. À cela s'ajoutent deux réunions de la Commission permanente, qui agit au nom de l'Assemblée dans l'intervalle des sessions plénières, à Bratislava et à Stockholm. En effet, ces réunions se tiennent en principe dans le pays qui assure la présidence semestrielle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

À l'ouverture de la session d'hiver 2008, l'Assemblée a déclaré élu comme nouveau Président le socialiste espagnol M. Lluís Maria de Puig, qui succède à M. René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) comme 24e Président de l'Assemblée depuis sa création en 1949. Lors de cette session, l'Assemblée a également élu ses vingt vice-présidents, conformément au système d'attribution des sièges par roulement. Le sénateur Paul Wille a été élu comme Vice-Président pour la Belgique.

Parmi les grands sujets débattus lors de ces sessions, il y a lieu de citer la situation de la démocratie en Europe, la situation en Chine, les listes noires du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Union européenne, la régionalisation en Europe, la situation au Kosovo, les migrations, l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des Droits de l'Homme, les communautés musulmanes européennes face à l'extrémisme, l'accès à un avortement sans risque et légal en Europe.

Au cours de ses travaux, l'Assemblée a continué à contrôler le cheminement vers la démocratie des États membres du Conseil de l'Europe qui font encore l'objet de la procédure de suivi ou de dialogue post-suivi, tels que la Turquie, la Moldavie, la Géorgie, l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, ...

Lors de la session d'octobre 2007, le sénateur L. Van den Brande a présenté le rapport sur l'observation des élections législatives en Turquie du 22 juillet 2007. Il a souligné que la commission ad hoc qui s'est rendue en Turquie pour suivre les préparatifs et le déroulement du scrutin a été impressionnée tant par le professionnalisme des organisateurs que par le caractère démocratique des élections. Il a qualifié l'organisation et le déroulement de ces élections d'exemplaires pour d'autres pays.

Lors de cette session d'automne, le sénateur P. Wille a présenté le rapport pour la Commission des questions économiques et du développement sur «la dimension politique du budget du Conseil de l'Europe». Lors de la Commission permanente à Stockholm fin mai 2008, le sénateur, rapporteur en la matière pour la troisième année consécutive, a présenté les rapports concernant «les budgets du Conseil de l'Europe pour l'exercice 2009» et sur «les dépenses de l'Assemblée pour l'exercice 2009». Il a souligné que le Conseil de l'Europe connaît la plus grave crise budgétaire de son histoire. Il a fait remarquer que la politique budgétaire basée sur le strict respect d'une croissance zéro en termes réels et une demande en augmentation constante des ressources de la Cour européenne des Droits de l'Homme, conduira inévitablement l'Organisation au naufrage.

Le sénateur L. Van den Brande était rapporteur pour la Commission des questions politiques pour le rapport relatif au «Code de bonne pratique en matière référendaire», qui figurait à l'ordre du jour de la réunion de la Commission permanente à Bratislava fin novembre 2007.

Lors de la session de janvier 2008, le sénateur L. Van den Brande a présenté le rapport sur l'observation des élections législatives en Russie du 2 décembre 2007. Il a déclaré que les délégations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont estimé que ces élections avaient été libres en terme de variété des choix électoraux, mais qu'elles n'avaient pas été justes et équitables selon les normes du Conseil de l'Europe.

Lors de la session d'hiver 2008, le sénateur K. Van Overmeire a présenté le rapport pour la Commission du règlement et des immunités sur les *«lignes directrices procédurales sur les droits et devoirs de l'opposition dans un parlement démocratique»*.

Lors de la session d'été 2008, le sénateur L. Van den Brande a présenté le rapport pour la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe sur le «fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie: développements récents».

Le sénateur G. Lambert a introduit une proposition de recommandation sur la *«condition des enfants abandonnés et handicapés en Bulgarie»*.

Le sénateur L. Van den Brande a introduit une proposition de résolution sur le *«respect de la décision de la Cour internationale de justice dans l'affaire Avena»*.

Le sénateur P. Wille a introduit une proposition de recommandation sur le *«fossé salarial entre les femmes et les hommes»* et une sur la *«protection de l'aide financière des États membres du Conseil de l'Europe aux pays pauvres contre les fonds financiers dits «fonds vautours»»*.

La sénatrice M. Smet a introduit une proposition de recommandation sur les *«violences sexuelles envers les femmes à l'est de la République démocratique du Congo»*.

3. Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale

L'Assemblée de l'UEO a été créée en 1954 par le Traité de Bruxelles modifié. Le traité comporte une clause de défense mutuelle inconditionnelle (article V) et établit un lien organique entre l'UEO et l'OTAN (article IV). Il a créé l'Assemblée, à laquelle quelque 40 pays européens envoient leurs représentants parlementaires. Ils incluent tous les pays membres de l'UE et les pays membres européens de l'OTAN ainsi que la Russie, l'Ukraine et les États des Balkans. L'Assemblée examine et soutient les activités intergouvernementales européennes dans tous les domaines de la sécurité et de la défense, y compris la coopération en matière d'armements. À la suite du transfert des activités opérationnelles de l'UEO à l'UE, l'Assemblée assume également la fonction de forum interparlementaire pour la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Suite aux élections législatives du 10 juin 2007, la nouvelle délégation du Sénat à l'Assemblée de l'UEO, qui est identique à celle de la délégation à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, est composée comme suit :

- membres effectifs: MM. Philippe Monfils, Luc Van den Brande et Paul Wille ;
- membres suppléants: Mme Miet Smet, MM. Geert Lambert, H. Vandenberghe (remplaçant M. Y. Leterme depuis le 14 février 2008) et Karim Van Overmeire

Avec les 7 parlementaires désignés par la Chambre des représentants, la délégation belge compte au total 14 membres qui participent aux travaux de l'Assemblée. La délégation belge est présidée par le sénateur Philippe Monfils.

Lors de la session de décembre 2007, le député Luc Goutry a été élu comme Vice-Président de l'Assemblée pour la Belgique.

La délégation a participé aux séances plénières de l'Assemblée qui se sont tenues à Paris (3-5 décembre 2007 et 3-5 juin 2008), à la réunion de la Commission permanente du 6 mai 2008, ainsi qu'aux réunions des diverses commissions de l'Assemblée.

Lors de la session de décembre 2007, le sénateur Paul Wille a présenté un rapport au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques sur les «*services de renseignement et contrôle parlementaire*». L'Assemblée a adopté une résolution dans laquelle elle invite entre autres les parlements nationaux à défendre les prérogatives parlementaires face aux multiples obstacles qui les empêchent de prendre réellement connaissance de l'activité des services de renseignement, ainsi qu'à inciter les parlementaires siégeant dans les comités de contrôle à s'autoréguler dans le but de créer un climat de confiance et une vraie culture du renseignement, en assurant l'équilibre entre l'exigence du secret et le devoir de contrôle.

Bien évidemment, le Traité modificatif de Lisbonne et son impact sur la sécurité et la défense de l'Europe a été au cœur des débats au sein de l'Assemblée de l'UEO. L'Assemblée est d'avis que les perspectives qui s'offrent désormais à une politique européenne commune de sécurité et de défense ne font qu'accentuer l'importance de pouvoir compter sur une institution transparente et bien structurée pour mener un dialogue paneuropéen sur la sécurité et la défense. C'est pourquoi, lors de la session de décembre 2007, l'Assemblée a voté une recommandation à ce sujet, ainsi qu'une directive préconisant la révision de la Charte et du Règlement de l'Assemblée. Le député Rik Daems et M. Jean-Pierre Masseret, Président de l'Assemblée, co-rapporteurs ont présenté ce rapport lors de la réunion de la Commission permanente à Paris le 6 mai 2008. Cette révision introduit dans le Préambule de la Charte une définition claire de la mission de l'Assemblée, à savoir: «Se donnant pour mission de suivre, évaluer et faire des propositions concernant une politique étrangère, de sécurité et de défense européenne, jouant ainsi le rôle de pendant interparlementaire à la coopération intergouvernementale dans ce domaine». La révision prévoyait également la simplification des statuts des membres afin d'améliorer le rôle «pivot» de l'Assemblée au sein de la politique européenne de sécurité et de défense commune après l'adoption par le Conseil de l'Europe du Traité modificatif de Lisbonne. Les «*membres*» sont «*tous les États membres de l'UE*», les «*membres associés*» sont les pays européens «membres de l'OTAN et non membres de l'UE» (l'Islande, la Norvège et la Turquie) et les «*partenaires*» sont tous les autres pays européens.

Lors de la session de juin 2008, le député Daniel Ducarme a présenté un rapport au nom de la Commission politique sur la «révision de la stratégie européenne de sécurité» et le député Rik Daems un rapport au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques sur la «coopération parlementaire en matière de sécurité dans la région de la Mer Noire».

La délégation belge a également participé aux colloques et conférences suivants qui ont été organisés par l'Assemblée :

- Lisbonne (Portugal), les 18-19 septembre 2007: «*Les frontières maritimes de l'Europe*»;
- Paris (France), le 7 novembre 2007: «*La défense antimissile balistique en Europe*»;
- Ljubljana (Slovénie), les 4-5 mars 2008 : «*2008: une année décisive pour les Balkans occidentaux*»;
- Liverpool (Royaume-Uni), les 8-9 avril : «*L'acquisition d'équipements de défense en Europe*»;
- Paris (France), le 5 mai 2008: «*Les choix stratégiques pour la sécurité et la défense de l'Europe*».

Le 11 février 2008, les parlementaires de l'Assemblée se sont réunis au siège de l'OTAN à Bruxelles, à l'invitation du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer, pour une séance d'information sur le sommet de l'OTAN à Bucarest (2-4 avril 2008).

Les rencontres conjointes semestrielles des membres de l'Assemblée avec les Représentants permanents du Conseil permanent de l'UEO / Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPS) ont eu lieu à Bruxelles le 18 octobre 2007 et le 25 février 2008. Ce Comité, composé des Ambassadeurs représentant les États membres de l'UE, est l'organe politique directeur de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

4. Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

Les sénatrices Anne-Marie Lizin (PS) et Margriet Hermans (Open VLD) et le sénateur Lionel Vandenberghe (sp.a-Vl.Pro) ont participé à la seizième session d'été de l'Assemblée parlementaire qui s'est tenue à Kiev du 4 au 9 juillet 2007. La Présidente du Sénat, Mme Anne-Marie Lizin, présidait la délégation belge qui était en outre composée des députés MM. François-Xavier de Donnea (MR), Guy Hove (Open VLD) et Geert Lambert (sp.a-Vl.Pro).

Mme Anne-Marie Lizin y a été invitée à présenter son rapport en tant que Représentant spécial sur Guantanamo. Elle a en outre présidé la Commission « Démocratie, Droits de l'Homme et Questions humanitaires » et fut l'auteur principal d'une résolution sur les bombes à fragmentation. La sénatrice Hermans fut quant à elle l'auteur d'un amendement à la résolution en matière de lutte contre l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance.

C'est à Kiev que Mme Lizin fut élue à la vice-présidence de l'Assemblée parlementaire, fonction qu'elle occupera jusqu'en 2010.

La sénatrice Anne-Marie Lizin et le sénateur Lionel Vandenberghe ont participé au Forum d'automne organisé par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Portoroz (Slovénie) consacré à « La sécurité à travers la coopération en Europe du Sud-Est : le rôle des parlementaires » (29-30 septembre 2007). La délégation belge était conduite par Mme Anne-Marie Lizin (PS), et se composait par ailleurs des députés François-Xavier de Donnea (MR), Patrick Moriau (PS) et Guido De Padt (Open VLD), ainsi que de M. Lionel Vandenberghe, sénateur (sp.a-VI.Pro).

Le sénateur Lionel Vandenberghe (sp.a-VI.Pro) n'était plus parlementaire au moment des réunions de Kiev et de Portoroz, mais aux termes de l'art. 3.1 du règlement de procédure de l'AP-OSCE, il pouvait encore faire partie, pendant au maximum six mois après la fin de son mandat, de l'AP-OSCE jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à sa succession.

En sa qualité de Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Mme Lizin a participé à la réunion du Bureau élargi à Madrid du 28 au 30 novembre 2007 ainsi qu'à la réunion du Bureau qui eut lieu à Copenhague le 14 avril 2008.

Préalablement, la délégation du Parlement fédéral avait participé à la septième session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE qui s'est tenue à Vienne les 21 et 22 février 2008. Les sénateurs Marc Verwilghen (Open VLD) et Alain Destexhe (MR) ainsi que la sénatrice Lizin (PS) ont participé à la session en tant que délégués.

En tant qu'envoyée spéciale du Président Lennmarker pour Guantanamo, Mme Lizin s'est rendue pour la troisième fois à Guantanamo en mars 2008 afin de faire le point à la fois sur les procédures de transfert de détenus, sur les conditions de détention et sur le fonctionnement des commissions militaires mises en place. Elle a présenté son rapport pendant la dix-septième session annuelle qui s'est tenue à Astana (Kazakhstan) du 29 juin au 3 juillet 2008.

La délégation de sénateurs désignés par le Sénat lors de cette session annuelle était composée de Mme Anne-Marie Lizin (PS) et M. Alain Destexhe (MR). La Chambre des Représentants était représentée par les députés François-Xavier de Donnea (MR), Guido De Padt (Open VLD), Roel Deseyn (CD&V N-VA) et Francis Van den Eynde (VI. Bel.).

La sénatrice Lizin y fut l'auteur principal d'une résolution sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Elle a également présenté un amendement à la résolution sur la transparence au sein de l'OSCE.

5. Conférence des organes spécialisés en affaires communautaires des parlements de l'Union européenne («COSAC »).

La COSAC est une forme de coopération interparlementaire qui offre un forum aux membres des commissions des parlements nationaux de l'Union européenne qui ont les affaires européennes dans leurs attributions et de la commission compétente du Parlement européen. Les parlements des États candidats à l'adhésion participent également à ces conférences. Les réunions sont organisées deux fois par an par le parlement de l'État membre qui assure la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Lors de la 38^{ème} COSAC, qui s'est tenue à Estoril (Portugal) les 15 et 16 octobre 2007 et à laquelle a participé le sénateur Philippe Mahoux, les points suivants ont été abordés :

- le contrôle, par les parlements nationaux, de la subsidiarité et de la proportionnalité;
- l'avenir de l'Europe;
- la conférence intergouvernementale et le Traité de Lisbonne;
- la dimension méditerranéenne de l'Union européenne.

Lors de la **39^{ème} COSAC**, qui s'est tenue à Ljubljana (Slovénie) les 7 et 8 mai 2008 et à laquelle ont participé les sénatrices Anne Delvaux et Margriet Hermans et le sénateur François Roelants du Vivier, les thèmes suivants ont été abordés :

- la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne;
- l'élargissement de l'Espace Schengen;
- l'avenir de l'Europe et la ratification du Traité de Lisbonne;
- la coopération entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux dans le domaine de la sécurité intérieure.

6. Union interparlementaire

L'Union interparlementaire, qui existe depuis 1889, est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Actuellement, 150 parlements en sont membres. La Belgique est l'un des neuf pays membres fondateurs.

Le Bureau du Groupe belge de l'UIP, composé de 14 membres, a de nouveau été constitué après les élections du 10 juin 2007. En font partie les sénateurs suivants :

- membres ordinaires : M. Beke, Mme de Bethune, M. Destexhe et Mme Temmerman;
 - membres suppléants: Mme Delvaux, Mme Hermans et M. Mahoux.
- Mme de Bethune, sénatrice, est présidente du Groupe belge de l'UIP.

Le Président du Sénat est invité d'office aux réunions du Bureau du groupe UIP.

Le Bureau du groupe s'est réuni les 12 et 18 juillet (Bureau sortant), les 16 et 24 octobre et le 11 novembre 2007 ainsi que le 12 février, le 6 mai et le 8 juillet 2008. Le groupe belge de l'UIP s'est réuni en assemblée générale le 16 octobre 2007 et le 26 février 2008.

Sessions de l'Assemblée de l'UIP

- 117^e Assemblée, Genève, 5-10 octobre 2007

M. Mahoux, sénateur, faisait partie de la délégation belge. Il a surtout suivi les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dont il est membre depuis avril 2007 (mandat de cinq ans). Cet important comité s'occupe de cas concrets de violations des droits de l'homme dont des parlementaires sont victimes.

M. Mahoux a également pris la parole au cours du débat d'urgence sur la situation au Myanmar.

En outre, au cours de la session, des débats-panels ont été consacrés aux trois thèmes de la prochaine assemblée de printemps et la nouvelle commission UIP des affaires des Nations unies s'est réunie pour la première fois.

L'Assemblée a approuvé deux rapports de la commission: une note de politique générale concernant les relations entre l'ONU, les parlements et l'UIP, qui constituera la base des travaux de la commission, et un rapport comprenant des propositions pour de futures activités de la commission.

La commission a également organisé des auditions de responsables des Nations unies au sujet des objectifs du millénaire pour le développement, du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, du programme des Nations unies pour l'environnement et de la CNUCED XII.

- 118e Assemblée, Le Cap (Afrique du Sud), 12-18 avril 2008

Mme de Bethune, sénatrice, a dirigé la délégation en tant que présidente du groupe belge de l'UIP. MM. Destexhe et Mahoux et Mme Temmerman, sénateurs, ont également participé à la session.

Un débat général a été consacré à la situation politique, économique et sociale dans le monde, le thème étant de la lutte contre la pauvreté. Mme de Bethune a prononcé un discours sur les aspects liés au genre de la lutte contre la pauvreté.

L'Assemblée a approuvé des résolutions relatives aux matières suivantes :

- Trouver un équilibre entre sécurité nationale, sécurité humaine et libertés individuelles, et déjouer la menace qui pèse sur la démocratie : le rôle des parlements (commission I: paix et sécurité internationale)
- Contrôle parlementaire des politiques étatiques en matière d'aide étrangère (commission II: développement durable, financement du développement et commerce)
- Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme (commission III: démocratie et droits de l'homme)

- Le rôle que les parlements et l'union interparlementaire peuvent jouer pour mettre fin immédiatement à la dégradation rapide de la situation humanitaire dans les zones de conflit et à sa dimension environnementale, pour faciliter l'exercice du droit des Palestiniens à l'autodétermination - en particulier en faisant cesser le blocus à Gaza - et pour accélérer la création d'un État palestinien au moyen d'un processus de paix viable (point d'urgence)
- La situation au Zimbabwe (déclaration spéciale).

Mme de Bethune a pris la parole au cours du débat en commission II.

Il y a également eu des débats-panels sur la santé maternelle, néonatale et infantile, sur la consolidation de la paix et la réconciliation nationale dans les pays qui sortent d'un conflit et sur les incidences sociales de l'actuelle crise économique mondiale. Mme Temmerman a pris la parole lors du premier débat-panel.

M. Mahoux, sénateur, a surtout suivi les travaux du comité des droits de l'homme des parlementaires. Ce comité se réunit lors de chaque Assemblée et organise, en outre, deux sessions par an au siège de l'UIP à Genève. M. Mahoux a participé aux sessions du comité à Genève du 14 au 17 janvier et du 14 au 17 juillet 2008.

Autres conférences de l'UIP

- Réunion-débat parlementaire dans le cadre du forum public annuel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Genève, 4 octobre 2007: Mme Lijnen a participé à cette réunion, qui était consacrée au thème suivant : “Commerce et changements climatiques : le commerce est-il en train de tuer notre planète ?”
- Conférence parlementaire sur le VIH/SIDA, Manille (Philippines), 28-30 novembre 2007: M. Destexhe et Mme. Temmerman y ont participé. Par la suite, l'on a demandé à Mme Temmerman de devenir membre du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/SIDA. Ce groupe se compose de 12 parlementaires provenant du monde entier et a pour mission de diriger les activités de l'UIP dans le domaine du sida.
- Séminaire annuel à l'attention des commissions parlementaires compétentes en matière d'égalité des sexes, Genève, 6-8 décembre 2007: Mme Smet et Mme Tilmans ont assisté à cette réunion qui était consacrée au thème “Les femmes et le travail” et qui a été organisée en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT).
- Réunion parlementaire à l'occasion du Forum des Nations unies sur la lutte contre la traite des êtres humains, Vienne, 12 février 2008: M. Coveliers et Mme Stevens ont participé à cette réunion.
- Réunion parlementaire dans le cadre de la 52ème session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, New York, 27 février 2008: Mme Defraigne a participé à cette réunion, qui traitait du rôle des parlements dans le financement de l'égalité des sexes.

- Réunion parlementaire à l'occasion de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/sida, New York, 9 juin 2008: M. Beke et Mme Temmerman ont participé à cette réunion. Mme Temmerman a été l'un des principaux intervenants dans le cadre du débat sur les attentes et les objectifs des parlementaires quant à la lutte contre le sida.

Contacts bilatéraux du Groupe belge de l'UIP

Au sein du Groupe belge de l'UIP, il existe 92 sections bilatérales ainsi qu'un groupe de travail Balkans et un Groupe de travail Palestine, qui sont répartis en huit groupes régionaux (Europe occidentale, Europe du Sud, Europe centrale, Eurasie, Moyen-Orient/Afrique du Nord, Afrique, Asie/Océanie et Amérique). Parmi ces sections et groupes de travail, auxquels prennent part les membres du Parlement fédéral de leur propre initiative, 49 sont présidés par des sénateurs.

Une délégation de la section Belgique-Chine sous la houlette du président de la section, M. Wille, s'est rendue en Chine du 25 au 30 novembre 2007. Mme Defraigne, M. Dubié et M. Mahoux ont également participé à cette mission.

Mme Hermans a participé, en qualité de présidente de la section Belgique-Ukraine, à une conférence des groupes d'amitié du Parlement ukrainien et des Parlements des Etats-membres de l'U.E à Kiev les 12 et 13 mai 2008.

Une délégation du Bundestag a séjourné dans notre pays du 20 au 22 mai 2008, à l'invitation de M. Vandenberghe, sénateur, président de la section Belgique-Allemagne.

Une délégation de la section Belgique-Cambodge a effectué une visite au Cambodge du 1er au 6 juin 2008. MM. Roelants du Vivier et Van den Driessche, sénateurs, ont participé à cette mission.

Par ailleurs, Bruxelles a été le théâtre de rencontres avec des délégations parlementaires, des ambassadeurs et d'autres représentants des pays et territoires suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Biélorussie, Bolivie, Bulgarie, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, , Estonie, États-Unis, Géorgie, Irak, Israël, Japon, Kazakhstan, Kosovo, Koweït, Maroc, Nigéria, Pakistan, Palestine, Pérou, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Thaïlande, Turquie, et Ukraine.

7. Assemblée parlementaire euroméditerranéenne (APEM)

Mme Elke TINDEMANS, sénatrice, (CV&V) a représenté le Parlement fédéral au sein de la commission de l'APEM pour la promotion de la qualité de la vie, des échanges humains et de la culture, qui s'est réunie à Rome sous la présidence de Mme de Zulueta (membre de la Camera dei Deputati italienne).

Le lundi 29 octobre 2007, les travaux de la commission ont été consacrés à des thèmes environnementaux (approvisionnement en eau et lutte contre les incendies) et, le mardi 30

octobre, au rôle de la télévision par satellite en tant que pont entre les sociétés et les cultures. La commission a également entendu le rapport du nouveau directeur de la Fondation Anna Lindh, M. Lucio Guerrato.

Le 18 février 2008, les causes des migrations dans la région euroméditerranéenne ont été au centre des débats. Les discussions ont aussi porté sur la Fondation Anna Lindh, l'Université euroméditerranéenne et la pollution.

Mme Tindemans a également participé à la session de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne qui s'est tenue à Athènes en mars 2008. Elle y a siégé au sein de la commission pour la promotion de la qualité de la vie, des échanges humains et de la culture, ainsi que dans la commission *ad hoc* pour les droits des femmes.

Au sein de la commission pour les droits des femmes, de longs débats ont été consacrés à la place de la religion dans la société et à l'influence de la religion sur les droits des femmes. Mme Elke Tindemans a pris la parole pour expliquer que si le respect de la religion est particulièrement important, il ne peut en aucun cas l'emporter sur les droits fondamentaux de l'être humain.

En commission pour la promotion de la qualité de la vie, des échanges humains et de la culture, Mme Elke Tindemans a parlé de la responsabilité des médias dans le domaine du respect de la religion. Elle a notamment souligné qu'il était impossible d'avoir des médias parfaitement objectifs et a ensuite rappelé que la liberté d'expression restait l'une des principales pierres d'angle de toute société démocratique.

8. Assemblée parlementaire Asie-Europe (ASEP)

L'ASEP (Asia-Europe Partnership) est le pendant parlementaire de l'ASEM (Asia-Europe Meeting), une structure de concertation créée en 1996 pour resserrer les liens entre l'Union européenne et ses partenaires asiatiques, notamment sur les plans politique, économique, commercial, culturel et social.

Les réunions de l'ASEP sont organisées tous les deux ans, alternativement en Asie et en Europe.

M. P. Wille, sénateur, a participé à la cinquième session du Partenariat Asie-Europe (ASEP V), qui s'est tenue du 18 au 20 juin 2008 à Pékin (Chine).

“Une coopération plus solide entre l'Asie et l'Europe en vue d'un développement commun” était le thème central de la session, au cours de laquelle deux débats spécifiques ont été organisés, l'un sur les négociations de Doha (débat pour lequel le sénateur P. Wille était rapporteur), l'autre sur le dialogue entre les civilisations.

44 parlements ont participé à la session ASEP V : les parlements des 27 États membres de l'UE, les parlements de 16 pays asiatiques et le Parlement européen.

Il a été annoncé, lors de la réunion de Pékin, que le Parlement fédéral belge organiserait la sixième session du Partenariat parlementaire Asie-Europe (ASEP VI), dans le cadre de la présidence de l'UE que la Belgique assurera au deuxième semestre de 2010.

*
* *

V. Relations internationales

1) Visites officielles du Président du Sénat à l'étranger

- 11 - 12/10/2007 Roumanie/Bucarest - Association des Sénats d'Europe
- 17 - 19/4/2008 Autriche/Vienne - Association des Sénats d'Europe
- 10 - 14/5/2008 Visite officielle et visite dans le cadre de la 4e Conférence parlementaire internationale "la technologie de l'informatique comme facteur dans la lutte contre le terrorisme international", organisée conjointement par le Sénat de Belgique avec la Fédération de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie, rencontres suivantes à Saint-Petersbourg :
 - S.E.M. Sergey Mironov, Président du Conseil de la Fédération de l'Assemblée Fédérale de la Fédération de Russie
 - M. Vadim Tulpanov, Président de l'Assemblée législative de Saint-Petersbourg
 - M. Viktor Lobko, Vice-Gouverneur de la ville de Saint-Petersbourg
- 28 - 30/6/2008 République Démocratique du Congo - Commémoration du 48e anniversaire de l'accession à l'indépendance

2) Les personnalités étrangères suivantes ont été reçues en audience par le Président ou par des Vice-Présidents du Sénat :

- 23/08/2007 S.E.M. Léon Kengo wa Dondo, Président du Sénat de la République Démocratique du Congo
- 13/09/2007 S.E.M. Abdou Diouf, Secrétaire Général de la Francophonie
- 2/10/2007 S.E. l'Honorable Général-Major e.r. Michael Jeffery, AC, CVO, MC, Gouverneur général d'Australie
 - Mme Marlena Jeffery
 - S.E. le Dr Alan Thomas, Ambassadeur d'Australie en Belgique
 - S.E. Frank Carruet, Ambassadeur de Belgique à Canberra
- 3/10/2007 S.E.M. Gueorgui Parvanov, Président de la République de Bulgarie
 - S.E. M. Hristo Gueorguiev, Ambassadeur de Bulgarie en Belgique et à Luxembourg
 - M. Ivan Tokadjiev, vice-ministre de la culture

- 10/10/2007 S.E.M. Robert Kotcharian, Président de la République d'Arménie
 - Mr. Vartan Oskanian, Ministre des Affaires étrangères
 - Mr. Viguen Tchitechian, Ambassadeur d'Arménie auprès des Communautés européennes
 - Mr. Avet Adonts, Président de la Commission de l'Assemblée Nationale pour l'intégration européenne

- 07/11/2007 S.E.M. Oliver Dulic, Président de l'Assemblée nationale de la République de Serbie
 - M. Aleksandar Tasic, Chargé d'affaires a.i. de l'Ambassade de Serbie à Bruxelles

- 08/11/2007 Madame Jozefina Topalli, Présidente du Parlement de la République d'Albanie
 - S.E. Mme Mimoza HALIMI, Ambassadeur de la République d'Albanie
 - M. Mehmet XHEKA, Député de la Commission du Travail, des Affaires Sociales et de la Santé
 - M. Genc JUKA , Député de la Commission de l'Intégration européenne
 - M. Flamur HOXHA, Député de la Commission des Activités productives

- 23/11/2007 M. Alejandro Toledo, Ancien Président de la République du Pérou

- 27/11/2007 M. Diamandouros, Médiateur européen

- 08/11/2007 Visite d'études au Sénat et à la Chambre des représentants de Belgique d'une délégation de diplomates de la République démocratique du Congo et de la République de Côte d'Ivoire

- 31/01/2008 S.E. M. Ali Abdullah Saleh, Président de la République du Yémen
 - Dr. Abu bakr Al Qirbi, Ministre des Affaires étrangères
 - S.E.M. Abdulwahab Al Shwakani, Ambassadeur du Yemen

- 13/02/2008 M. Hans-Gert Pöttering, Président du Parlement Européen
 - S.E. M. Jean De Ruyt, Ambassadeur, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union Européenne

- 22/02/2008 M. Vassily Likhatchev, Vice-Président du Comité des Affaires internationales du Conseil de la Fédération de la Fédération de Russie

- 27/02/2008 Une délégation de parlementaires koweïtiens

- M. Jamal Al-Omar, chef de la délégation
 - M. Saleh Ahmad Ashour, parlementaire
 - S.E. Mme Nabeela Al-Mulla, ambassadeur
- 27/02/2008 S.E. Mme Ene Ergma, Présidente du Parlement de la République d'Estonie
 - M. Heiki Sibul, Secrétaire général du Parlement
 - M. Arvi Karotam, Représentant permanent du Parlement d'Estonie auprès du Parlement européen
 - S.E.Mme Malle Talvet-Mustonen, Ambassadeur à Bruxelles
- 5/3/2008 S.E. Mme Nino Burjanadze, Présidente du Parlement de la République de Géorgie
 - S.E.Mme Salome Samadashvili, Ambassadeur de Géorgie
 - Mme Irina Kurdadze, Membre du Parlement de Géorgie
 - Mme. Nino Nakashidz, Membre du Parlement de Géorgie
 - Mr. Irakli Kovzanadze, Membre du Parlement de Géorgie
- 7/03/2008 Mme Moubarak, épouse du Président d'Egypte, M. Mohamed Hosni Moubarak
- 24/04/2008 M. Valéry Giscard d'Estaing, Ancien Président de la République française, Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique
- 7/5/2008 S.E.M. Jakup Krasniqi, Président de l'Assemblée de la République du Kosovo
- 26/05/2008 S.E. M. Gervais Rufyikiri, Président du Sénat de la République du Burundi
 - M. Louis Ntureka, Sénateur
 - Mme Catherine Nzoyisaba, Sénatrice
- 26/05/2008 S.E. M. Ranko Krivokapic, Président du Parlement du Monténégro
 - S.E. M. Slavica Milačić, Ambassadeur, Représentant Permanent du Monténégro auprès de l'UE
- 28/05/2008 M Alain Lubamba, Ministre, Président du Conseil d'Administration du CEEC de la République démocratique du Congo
- 28/05/2008 Mme Marguerite Barakanitse, Créatrice de la *Maison Shalom*, structure d'accueil pour orphelins au Burundi
- 17/06/2008 S.A.S. le Prince Albert II de Monaco (dans le cadre de sa visite officielle en Belgique)

- S.E.M. Jean Pastorelli, Ambassadeur, Conseiller de Gouvernement pour les Relations extérieures
 - M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie
 - M. Paul Masseron, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur
- 18/06/2008 M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire Général de l'OTAN
 - 19/06/2008 S.E.M. Edward Nalbandian, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie

3) Les ambassadeurs en poste à Bruxelles reçus par le Président du Sénat:

- 12/07/2007 S.E.M. Badi Khattab, Ambassadeur de Syrie – audience d'adieu
- 12/07/2007 S.E.M. Yaroslav Koval, Ambassadeur d'Ukraine
- et 21/05/2008
- 30/08/2007 S.E.Mme Phan Thuy Thanh, Ambassadeur du Vietnam
- 12/09/2007 S.E.M. Slawomir Czarlewski, Ambassadeur de Pologne
- 28/09/2007 S.E.M. Dominique Boché, Ambassadeur de France
- 23/01/2008 S.E.M. Constantinos Eliades, Ambassadeur de Chypre
- 15/02/2008 S.E.M. Dipak Chatterjee, Ambassadeur d'Inde
- 21/02/2008 S.E.M. Christo Gueorguiev, Ambassadeur de Bulgarie
- 25/02/2008 S.E.M. Jorge Valdez, Ambassadeur du Pérou
- 27/02/2008 M. Gerhard Maynhardt, Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade d'Autriche
- 21/05/2008 S.E.Mme Rachel Aron, Ambassadeur du Royaume-Uni
- 2/07/2008 S.E.Mme Zhang Qiyue, Ambassadeur de Chine

4) Les délégations parlementaires suivantes ont été reçues par le Sénat

- 29/01/2008 Visite de Monsieur Musendu Flungu, Sénateur, République démocratique du Congo
- 21-22/04/2008 Ite Conférence des Présidents des Assemblées du Burundi, de la R.D. du Congo et du Rwanda : concertation parlementaire sur la situation dans la Région des Grands Lacs
- 08-12/06/2008 Visite – Stage d’une délégation de parlementaires du Nigéria

5) Divers

a) Projets éducatifs

- 20/10/2007 Place aux Enfants
- 11/11/2007 Accueil des anciens combattants et de jeunes scouts et parcours-découverte, à l’occasion de la fête de l’Armistice
- 06/05/2008 Education à la citoyenneté – Journée du Souvenir “Deuxième Guerre Mondiale”
- 09/05/2008 Scholierenparlement

b). Citoyens reçus dans le cadre des visites guidées et des visites artistiques : 33.000 personnes

c) Autres activités

- 24/07/2007 Déjeuner de travail avec le Conseil d’Administration du Centre belge de Référence pour l’Expertise sur l’Afrique centrale (Belgische referentie-centrum voor de Expertise over Centraal-Afrika)
- 29/08/2007 Accueil de 200 jeunes dans le cadre de leur séjour en Belgique grâce au Youth Exchange Program du Rotary Club
- 3/10/2007 Remise du Prix Art & Histoire, Fondation Charles Plisnier
- 11/10/2007 Rencontre avec les 5 infirmières bulgares libérées en Libye

d) Manifestations patriotiques

- 17/10/2007 Déjeuner à l'occasion du 85e anniversaire de la Société royale Amicale des Officiers des Campagnes
- 15.11.2007 La Fête du Roi au Palais de la Nation avec comme thème « *La Belgique et la coopération internationale* ».
- 08/05/2008 Commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale

e) Sénateurs détachés comme observateurs électoraux :

- le 18.08.2007 : au Kazakhstan (Mme Elke Tindemans)
- le 30.09.2007 : en Ukraine (M. Alain Destexhe)
- le 2.12.2007 : en Russie (Mme Anne-Marie Lizin)
- le 16.12.2007 : au Kirgizistan (M. Karim Van Overmeire)
- le 5.1.2008 : en Géorgie (Mme Dominique Tilmans)
- le 19.02.2008 : en Arménie (Mme Nele Lijnen) et (Mme Anne-Marie Lizin, Vice-Présidente de l'OSCE-PA, coordonnant l'organisation de l'observation des élections pour l'OSCE)
- le 21.05.2008 en Géorgie (Mme Anne-Marie Lizin)
- le 1.6.2008 : en Macédoine (M. Josy Dubié)
- le 15.6.2008: en Macédoine (réélections – M. Josy Dubié)

f) Association des Sénats d'Europe.

- *Réunion de Bucarest (12 octobre 2007)*

Le Président De Decker a exposé que les Sénats ont un rôle particulier à jouer dans les démocraties, et ce notamment, du fait qu'ils représentent mieux les différents groupes territoriaux, locaux et culturels.

Sur le plan européen, le Président a abordé aussi la question de la transparence, par le biais d'abord du contrôle de subsidiarité et de proportionnalité et ensuite de la politique commune de défense et de coopération au développement.

C'est ainsi qu'il a appelé de ses vœux une assemblée parlementaire européenne chargée de suivre les matières inter-gouvernementales.

- *Réunion de Vienne (18 avril 2008)*

Le Président a présenté la politique de communication du Sénat belge, tant sur le plan des relations avec le public, que sur celui des rapports avec les médias.

Il a abordé aussi le problème de l'excès de communication qui risque de « polluer le débat politique » et a souligné par ailleurs l'importance d'un code déontologique pour les journalistes.

*

* *

VI. Communication

1. Contacts avec les médias

a. Flashes infos

Chaque jour, le service Communication transmet à des catégories spécifiques de journalistes des flashes infos électroniques ciblés comportant un commentaire succinct des points à l'agenda de la séance plénière et des commissions et des textes déposés par les sénateurs qui ont été adoptés en commission ainsi que des informations sur les colloques, événements, visites officielles etc. qui ont lieu au Sénat. Depuis le 19 juin 2007, plus de 100 courriers électroniques, rédigés chaque fois dans deux langues au moins, ont été transmis à la presse. En outre, depuis janvier 2008, le service Communication envoie chaque semaine des communiqués vers la presse régionale, pour informer les journalistes des demandes d'explications et questions orales des sénateurs de leur région.

Pour recevoir les flashes infos : Inge De Buck : tél. 02/501.79.75 - idb@senate.be

Outre cette approche proactive, le service Communication a répondu à de nombreuses questions de journalistes, par téléphone et par courriel.

Informations :

*Patrick Peremans – 02/501.73.37 ou 0477/79.79.01 – pp@senate.be
Françoise Themelin – 02/501.74.92 ou 0496/28.50.76 – ft@senate.be*

b. Rencontres avec la presse

Depuis juin 2008, le président du Sénat et les présidents de commission ont organisé des conférences de presse, points de presse, déjeuners de presse, colloques, événements qui ont bénéficié d'une large attention de la part de la presse.

Durant cette période, plusieurs événements ont été organisés, parmi lesquels une présentation à la presse du livre 'La Belgique docile', la Fête de la dynastie sur le thème de la Belgique et la coopération internationale, la fête des Langues, l'accueil d'Eumetsat à l'occasion du lancement du satellite Jason 2 et la deuxième conférence des Grands Lacs.

c. Caméras

Depuis 6 ans, le service Communication met gratuitement à disposition des enregistrements audiovisuels professionnels des séances plénières et de certaines réunions de commission.

Toutes les séances plénières du Sénat depuis janvier 2006 peuvent être visionnées sur le nouveau site web du Sénat.

Commandes de cassettes : Guy Goossens – 02/501.79.16 ou 0473/47.40.11 – ggo@senate.be

d. Photos

Les photos numériques réalisées par les photographes du Sénat sont également mises à la disposition de la presse écrite. Plusieurs photos prises par notre service ont figuré dans les pages de certains journaux. Enfin, de nombreuses photos du service de la Communication du Sénat servent d'illustration sur de nombreux sites web extérieurs au Sénat (sites web personnels / blogs de sénateurs, ONG, associations, organisations internationales...).

Commandes : Guy Goossens – 02/501.79.16 ou 0473/47.40.11 – ggo@senate.be

2. Relations publiques

a. Courriels venant du public

Du 1^{er} janvier 2008 au 18 juin 2008, le service Communication a répondu à quelque 120 courriels et appels téléphoniques de citoyens.

b. Site web

Depuis quelque temps, on peut visionner l'enregistrement vidéo de la séance plénière dès le lendemain de celle-ci. Il suffit de cliquer sur le nom de l'orateur pour visionner son intervention. De plus, une version live, sans aucun découpage, est proposée sur le site web qui permet aux citoyens de suivre la séance en temps réel. Un découpage en temps réel des séances est à l'étude, il pourra bientôt permettre aux tiers d'utiliser les images des fragments qui les intéressent.

c. Revue du Sénat

La revue du Sénat paraît semestriellement. Le numéro 15 présentait une vue d'ensemble des compétences des divers niveaux de pouvoir et plus spécifiquement celles du Sénat, son fonctionnement et sa composition. Les revues (36.000 ex.) sont envoyées gratuitement aux écoles, bibliothèques, acteurs de la société civile et aux citoyens qui en font la demande.

L'album photo, le dépliant et le film DVD sur le Parlement fédéral (à télécharger gratuitement sur www.senat.be ou à commander au prix de 2 €) sont toujours disponibles au service de la Communication.

Commandes : Monique Schaeck – tél. 02/501.78.49 – ms@senate.be

d. Événements : voir VI.1.b) Rencontres avec la presse

3. Plate-forme Démocratie et Citoyenneté

La Plate-forme Démocratie et Citoyenneté du Sénat rassemble dans un site portail toutes les initiatives belges dans le domaine de la démocratie et de la citoyenneté. Elle répond aux questions de toute personne ou organisation concernée par la formation au sens large (jeunes, enseignants, associations socioculturelles,...) et les informe des initiatives existantes. Elle stimule aussi ce faisant les contacts entre ces personnes et les synergies.

En outre, la Plate-forme Démocratie et Citoyenneté est un espace dédié à l'éducation à la mémoire, notamment sur le thème de la Seconde Guerre mondiale. Par le biais du site web et l'organisation d'événements, la Plate-forme promeut le dialogue entre les témoins de la guerre et les jeunes.

A l'occasion de la commémoration de la seconde guerre mondiale 125 écoliers du secondaire des trois Communautés ont été accueillis le 6 mai 2008, pour une 'journée de la mémoire' qui comportait la visite de l'exposition sur la Shoa, une visite guidée dans Bruxelles autour du thème de la répression et la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale et le témoignage d'un rescapé des camps.

Une nouvelle visite guidée du Parlement fédéral est proposée aux citoyens depuis la mi-juin, axée sur le suffrage universel des femmes à l'occasion de la commémoration du sixantième anniversaire du droit de vote des femmes en Belgique.

Enfin, un DVD est en préparation, en collaboration avec la Chambre des représentants et la Fondation Roi Baudouin: destiné aux jeunes, il est élaboré en grande partie par eux ; il vise à présenter les rapports entre les citoyens et la démocratie parlementaire et comportera notamment un volet pédagogique sous la forme d'exercices didactiques.

Info : Els Naeyaert – tél 02 501 73 45 e-mail : en@senate.be